



La Lettre

n° 25

juin 2023

Compte rendu du Conseil municipal du 16 mai

Les élus de *Réinventons Quetigny* vous présentent un compte rendu de chaque Conseil municipal. Après deux longues séances consacrées pour l'essentiel aux questions financières, l'ordre du jour de celle-ci était assez peu fourni, et le Conseil a duré environ une heure. Vous pouvez suivre son déroulement sur la page YouTube de la mairie :

<https://www.youtube.com/watch?v=ffWxLrjiFC4&t=1747s>.

En début de séance, le Maire a tenu à nous faire partager son émotion au sujet des graves événements qui ont conduit M. Yannick Morez, maire de Saint-Brévin-les-Pins, à démissionner suite à des menaces de l'extrême-droite et à l'incendie volontaire de son domicile ; il a invité le Conseil à se lever pour les condamner et exprimer sa solidarité, ce qui a été fait à l'unanimité.

Il a ensuite été procédé à l'installation au Conseil municipal de notre camarade **Madjid Tayebi**. Salué par des paroles positives et constructives du Maire, il a prononcé à cette occasion quelques mots pour remercier l'assemblée de son accueil et affirmer qu'il avait l'intention de travailler au service des citoyens et résidents de Quetigny dans le même esprit constructif et de proposition que Raymond Maguet, auquel il succède modestement. Militant associatif, il a demandé l'indulgence du Conseil pour son inexpérience en politique.

Nous avons souhaité obtenir quelques précisions au Maire sur la désignation d'un référént déontologue des élus, avant de l'**approuver**.

Nous nous sommes **abstenus** sur la cession de la ferme Cothenet à une équipe de sages-femmes, approuvant la préservation du bâti et leur nouvel usage, favorable aux Quetignaises, mais regrettant qu'on ait cédé cette propriété municipale à des praticiennes privées pour un prix du m² au sol (173 €) très inférieur à celui des autres terrains du Cœur de Ville.

Nous avons demandé au Maire des explications sur l'instauration d'amendes administratives, et nous les avons **approuvées** lorsqu'il nous a été dit qu'elles étaient destinées à lutter contre l'accumulation de déchets et de "monstres" sur les trottoirs.

Plusieurs conventions et fixations de tarifs nous ont été présentées, concernant différentes activités municipales et associatives (ludothèque, activités enfance-jeunesse, musique et arts, "scènes occupations". Nous avons **voté oui** sur tous ces sujets, approuvant en particulier les nouveaux tarifs des structures éducatives et culturelles relevant de la municipalité, qui nous ont semblé cohérents et inclusifs ; nous avons saisi cette occasion pour remercier les services municipaux de leur travail.

Une guinguette - thé dansant est prévue au parc du Grand Chaignet le 8 juin (destinée aux seniors mais ouverte à tous). Nous souhaitons que l'information soit très largement diffusée, et que le repas (prévu à 10 €) soit gratuit pour cette 1ère édition, et dépendant des ressources pour les suivants. La mairie ne l'estime pas possible, ce qui ne nous a pas empêchés d'**approuver** le projet.

En fin de séance, le Maire a informé le Conseil de la construction sur l'ancien site de l'ENITA (voir l'article à ce sujet dans notre dernière *Lettre* :

https://www.reinventonsquetigny.com/_files/ugd/f33f2f_3205372059714d798505e87da38928fa.pdf)

d'une partie des bâtiments de l'école Vatel qui va s'installer dans la Métropole dijonnaise. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir dans un prochain numéro.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 25

juin 2023

Le jumelage Quetigny-Koulikoro-Bous et la situation au Mali

1985. C'était le temps où sévissait une dictature militaire sévère. Une terrible sécheresse s'abat sur l'Afrique de l'Ouest. Deux amis naguère étudiants à Dijon, l'un devenu maire de Quetigny, l'autre devenu ministre malien, lancent l'idée de venir en aide à la population malienne en souffrance. Ce sera la ville de Koulikoro qui sera choisie. Au bord du fleuve Niger, le terminus de la ligne ferroviaire Dakar-Niger, avant que les bateaux ne prennent la relève pour conduire voyageurs et marchandises vers le Nord.

Le Jumelage Coopération entre les deux villes est acté en 1986. Ce sera le début d'une grande aventure humaine, faite de solidarité, de complicité, de rencontres, de projets aboutis, d'échecs aussi. Aventure à laquelle Bous, ville de Sarre en Allemagne, s'associera à partir de 1989, faisant de ce jumelage tripartite une exception souvent qualifiée d'exemplaire.

Le Jumelage repose, depuis 37 années, sur des piliers fondamentaux que sont l'Éducation, la santé, l'appui au développement villageois, aux projets féminins. Ce sont 27 classes qui ont été construites, 3 maternités de quartier, une Maison du jumelage et une bibliothèque communale. Ce sont 4 villages qui ont bénéficié d'un appui par l'attribution de prêts sans intérêts, remboursables (et en quasi-totalité remboursés), tant pour la mise en place de greniers de soudure, ou l'acquisition d'une motopompe pour irriguer un périmètre de culture de bananiers. Ce sont des prêts, toujours sans intérêts remboursables, pour des projets féminins permettant l'autonomie (et l'émancipation) des femmes. C'est aussi un partenariat éducatif Nord-Sud fécond entre les écoles de Quetigny et de Koulikoro qui a permis, de 1991 à 2010, aux élèves des deux villes de travailler ensemble, d'échanger, de publier conjointement deux livres... Ce seront de nombreux voyages de jeunes et d'adultes de Koulikoro, de Bous, de Quetigny, partis à la découverte des réalités maliennes et européennes...

2012. Éclate le soulèvement touareg qui oppose les rebelles touaregs du Mouvement de Libération Nationale pour la Libération de l'Azawad (MNLA) associé au mouvement salafiste Ansar Dine et autres mouvements islamistes. L'armée subit plusieurs revers, elle souffre d'un manque de moyens par rapport aux Touaregs qui bénéficient d'un important matériel et d'armes lourdes récupérées à la suite de la chute de Kadhafi en Libye en 2011. Le MNLA revendique l'autodétermination et l'indépendance de l'Azawad, qui correspond aux trois régions maliennes de Kidal, Gao, Tombouctou. Le gouvernement malien refuse ces revendications, défendant l'intégrité du territoire malien. Le mouvement Ansar Dine réclame, lui, l'instauration d'une république islamique avec l'application de la charia.

Dans la nuit du 21 au 22 mars 2012, un coup d'État militaire renverse le président malien Amadou Toumani Touré. La junte annonce la suspension de la constitution et la dissolution des institutions de la République. Elle justifie le coup d'État par "l'incapacité du gouvernement à donner aux forces armées les moyens nécessaires de défendre l'intégrité de notre territoire national". Les putschistes s'emparent du palais présidentiel, des médias d'État instaurent un couvre-feu et suspendent la constitution.

L'insurrection touarègue prend le contrôle du Nord du Mali et déclare l'indépendance de l'AZAWAD. L'ambition de djihadistes de vouloir poursuivre leur offensive vers le Sud du Mali et notamment la capitale, Bamako, entraîne, en janvier 2013, l'intervention militaire de la France aux côtés des forces gouvernementales maliennes, avec le déclenchement de l'opération *Serval* dont l'objectif est non seulement de stopper l'avancée en direction de Bamako des forces islamistes, de sécuriser Bamako, mais aussi de permettre au Mali de *recouvrer son intégrité territoriale, par la reconquête du Nord*.

Si l'intervention militaire française stoppe net les projets immédiats djihadistes, les militaires français interdisent aussi aux Forces Armées Maliennes de reprendre pied à Kidal, le fief historique des tribus touarègues. Cela aura des conséquences ultérieurement.

Jusqu'en 2020, l'histoire "démocratique" du Mali suivra son cours avec élections présidentielles, communales, législatives, application des accords d'Alger, cahier de route des négociations entre le pouvoir central malien et les groupes rebelles du Nord-Mali. Mais la menace posée par les groupes terroristes s'est progressivement étendue vers le centre et le Sud du pays, où ils s'attaquent aux symboles et aux représentants de l'État ainsi qu'aux populations civiles.

L'Opération *Serval* fait place à la force *Barkhane*, majoritairement française. Une grande partie de la population n'a jamais saisi l'incapacité pour l'armée française d'éradiquer les terroristes djihadistes.

Entre août 2020 et mai 2021, le Mali connaît deux coups d'État perpétrés par cinq colonels, dont Assimi Goïta, actuellement président de la transition. D'après le calendrier agréé avec la CEDEAO (Communauté Économique Des États d'Afrique de l'Ouest), la période de transition devait s'achever en février/mars 2022 avec la tenue d'élections présidentielles et législatives. Les élections présidentielles ont été repoussées à février 2024 par les autorités maliennes de transition, et cette prolongation de la durée de la transition a ensuite fait l'objet d'un compromis avec la CEDEAO qui a levé les sanctions économiques et financières qu'elle avait prises contre le Mali en janvier 2022. Un projet de nouvelle constitution est en cours, pour lequel un vote devait avoir lieu en avril, mais dont la date a été repoussée.

En 2021, les premiers mercenaires de Wagner, milice russe, atterrissent à l'aéroport de Bamako, au Mali. Au départ environ 500, ils sont aujourd'hui (selon plusieurs sources militaires) au moins un millier et sont installés dans une dizaine de bases dans le pays.

En août 2022, à la demande du "gouvernement malien de transition", l'opération Barkhane est définitivement retirée du Mali.

En novembre 2022, en raison de la présence de Wagner au Mali, estimant que les conditions ne sont plus réunies pour la poursuite des projets, la France décide de suspendre son aide publique au développement au Mali, maintenant cependant l'aide d'urgence et l'action humanitaire. La junte malienne interdit alors toute activité d'ONG financée par la France.

La situation des populations maliennes est particulièrement difficile : 1,8 million de personnes sont en insécurité alimentaire aiguë entre juin et août 2022, et 370 548 personnes déplacées internes sont enregistrées à la date du 30 avril 2022.

Le Jumelage Coopération liant Quetigny, Koulikoro et Bous, comme depuis les origines, n'a pas cessé les actions de coopération en direction de la population. Les liens d'amitié entre les 3 villes n'ont pas été altérés par la situation difficile vécue par les Maliens. À la difficulté habituelle quant à l'obtention de visas pour nos partenaires maliens s'est ajoutée, à l'initiative du Ministère des Affaires Étrangères, la restriction pour les ressortissants français de se rendre dans certaines régions du Mali, suivie d'une quasi-interdiction : "compte tenu du risque d'attentats et d'enlèvements, l'ensemble du territoire malien est formellement déconseillé".

En 2017, deux délégations franco-allemandes se sont rendues à Koulikoro, en février, puis en octobre pour inaugurer la maternité du village-quartier de Kayo, projet initié — comme toujours — à la demande de la commune de Koulikoro. Le jardin d'enfants de Kalebougou a été réhabilité. Un travail important a été entrepris pour assainir la ville malienne. Dans le cadre du Jumelage, la commune de Koulikoro a été dotée d'un camion pour permettre la collecte des ordures ménagères qui étaient jusqu'alors peu ramassées et qui envahissaient la ville. Un terrain a été trouvé permettant un dépôt final avec tri sélectif et valorisation du compost vers l'agriculture.

Suite à une attaque terroriste au camp militaire de Koulikoro, une délégation prévue en février 2019 a dû annuler son départ, quelques jours avant celui-ci. Depuis, aucune délégation franco-allemande n'a pu se rendre au Mali... mais les contacts avec nos partenaires sont réguliers, aussi bien par téléphone que par visioconférence. Ce n'est pas aussi riche que des contacts directs, mais cela nous permet de continuer. C'est ainsi que, fidèles aux piliers annoncés en début d'article, de nouveaux projets ont été réalisés en 2022 :

- construction d'un local de direction dans une école où le directeur officiait jusqu'alors sous les manguiers de l'école,
- projet de soutien scolaire en direction des élèves entrant dans les établissements de second cycle (= collèges).
- Un grand projet est en gestation : Le Centre Social de Koulikoro Bah, quartier ancien de Koulikoro, était hébergé à l'intérieur d'un bâtiment dans l'enceinte du Centre de Santé (CESCOM). Il est destiné à la formation coupe-couture de femmes, souvent jeunes, parfois isolées et mères de jeunes enfants, venant parfois de plusieurs km, parcourus à pied tôt le matin. Les comités de Bous et Quetigny sont acteurs dans ce fonctionnement, par le don de dizaines de machines à coudre mécaniques, et par un soutien financier. Le bâtiment est devenu quasi inutilisable ; le CESCOM veut récupérer l'intégralité de son espace et la commune de Koulikoro nous a sollicités pour en construire un nouveau. Le projet, qui intègre aussi des modules d'alphabétisation et de gestion, représente une dépense importante pour lequel les comités de Quetigny et

Bous sont à la recherche de financements.

- Des travaux sont nécessaires pour maintenir en bon état la Maison du Jumelage et la Bibliothèque.
- Le Comité de Jumelage de Quetigny continue bien sûr à soutenir financièrement annuellement le Centre Social et le dispensaire scolaire d'un important groupe scolaire.

Le Jumelage Coopération poursuit son chemin malgré les aléas sécuritaires et géopolitiques.

Au Mali, le référendum sur la Constitution a eu lieu le 18 juin.

Ce référendum, initialement prévu le 19 mars, est la première étape validée par le vote d'un calendrier de consultations et de réformes que les colonels ont eux-mêmes communiqué et qui doit aboutir à des élections en février 2024 en vue d'un retour des civils dans la gouvernance du Mali.

Deux articles importants figurent notamment dans le projet soumis à référendum :

Article 30 : Le Mali est une République indépendante, souveraine, unitaire, indivisible, démocratique, laïque et sociale.

Article 32 : La laïcité ne s'oppose pas à la religion et aux croyances. Elle a pour objectif de promouvoir et conforter le vivre-ensemble fondé sur la tolérance, le dialogue et la compréhension mutuelle. L'État garantit le respect de toutes les religions, des croyances, la liberté de conscience et le libre exercice des cultes dans le respect de la loi.

La situation au Mali fera l'objet, avant fin juin, d'une conférence-causerie, co-organisée par le Comité de Jumelage Coopération et l'Association Malienne de Dijon (A.M.D.). Celle-ci, autour de Bob DIAWARA, aura lieu le vendredi 23 juin à 19 heures salle Fontaine aux Jardins. Elle est bien-sûr ouverte à tous. Les résultats du référendum y seront, bien sûr, développés.

Bernard Gougnot, vice-président du Comité de Jumelage coopération



En tête d'article : la maison du jumelage

En bas de page : La maternité de Kayo



Interview : un couple d'habitants des immeubles DATAR

Les immeubles DATAR, ce sont les trois bâtiments de forme cubique alignés le long du passage piéton entre rue Ronde et place Centrale, parallèle à l'avenue du Cromois. Ils furent les premiers construits à Quetigny, au temps de Roger Rémond, pour loger les personnes travaillant surtout pour l'État et à l'ENITA, au cœur d'un quartier où les travaux se sont multipliés ces deux dernières années...

Dans quel contexte ont commencé les travaux autour des immeubles DATAR ?

Marie : Il y a un peu plus de deux ans que les travaux ont commencé, et ces deux ans ont été assez pénibles. Nous sommes dans le dernier immeuble "DATAR", à la limite du cœur de ville. Je ne sais pas si la situation était strictement identique dans les trois blocs, mais je crois que ça a été pire que pour les autres. Dès le départ, cet immeuble a été assez peu pris en compte pour la circulation, le stationnement, etc.

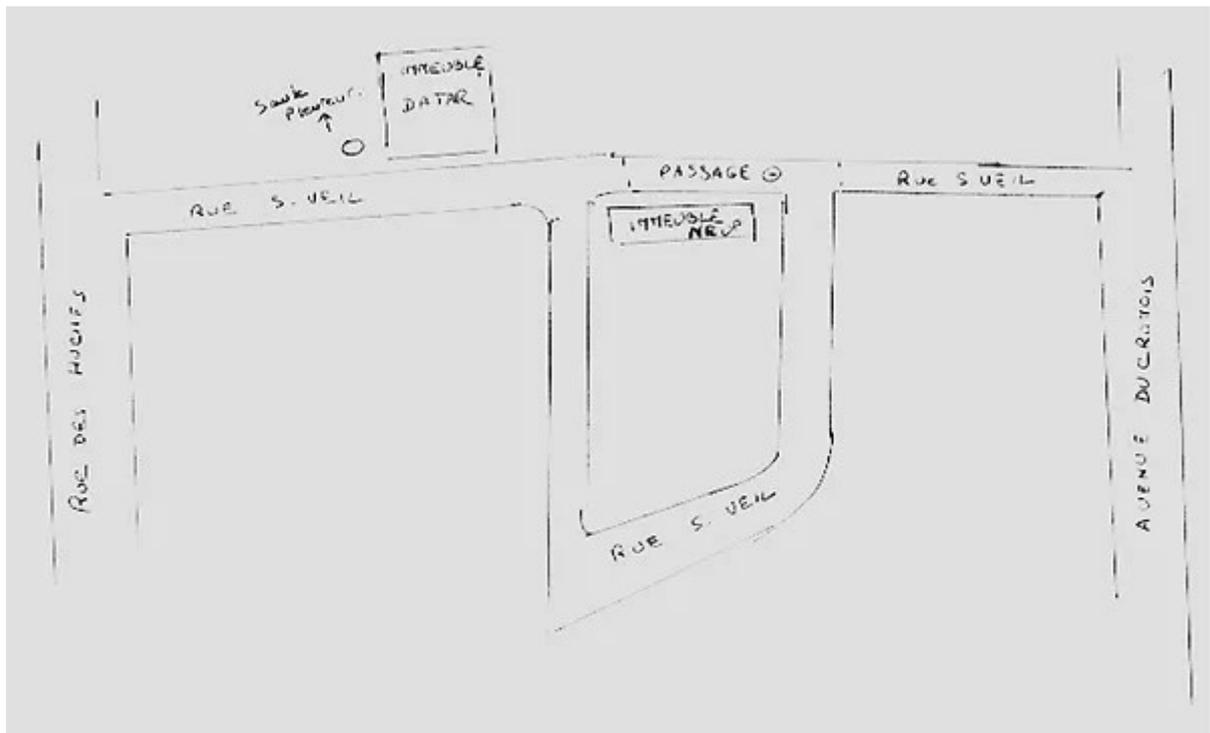
Ça a commencé avant même les travaux, avec les toutes premières réunions où on nous a annoncé qu'on allait couper tous les arbres à proximité. On s'est "accroché" au saule pleureur qui était le plus proche de notre immeuble. Quelqu'un, en parlant de sa mère handicapée, a réussi à emporter la décision, et ce saule pleureur a été le seul arbre épargné. Avant, on était en fond d'impasse, sans circulation sous les fenêtres et à proximité. La ferme et les villas en face procuraient presque une impression de campagne, avec beaucoup de végétation, des arbres...

Denis : Et des écureuils !

Ils sont partis ?

Marie : Oui, les oiseaux aussi, et les chats errants (*rires*). Tous ces arbres ont disparu, et on a vu le paysage se transformer progressivement. Je suis intervenue dans une réunion publique

afin de dire que pour nous, il y avait une perte de qualité de vie très importante du fait des constructions... et j'ai l'impression que ça n'a intéressé personne... enfin, personne ès-qualité !



(petit plan réalisé par Marie)

Progressivement, les constructions ont commencé, et on s'est rendu compte qu'il y avait énormément de sous-traitants, donc qu'il était impossible d'avoir un interlocuteur unique. J'en suis sûre, car à la suite de travaux de raccordement, il y a eu une énorme fuite d'eau, non colmatée et qui a coulé un week-end durant. Cette fuite n'impactait pas l'immeuble, mais je suis allée signaler à la mairie que c'était un scandale environnemental de laisser autant d'eau couler aussi longtemps... L'adjoint qui m'a reçue m'a dit qu'il allait intervenir. Je ne sais pas s'il y a eu des suites, on n'en n'a jamais entendu parler ; mais il m'a cité ces fameux sous-traitants... Deuxième exemple (c'est peu de chose, mais cela rend compte de l'accumulation sur les deux années de chantier) : j'ai subi une coupure d'internet juste après avoir été raccordée à la fibre. Il a fallu très longtemps pour en trouver la cause ; en fait, c'était un coup de pelleuse dans les câbles internet, directement lié aux travaux.

Et c'est toujours la mairie qui a été votre interlocuteur ?

Marie : Oui ; apparemment, il y a une habitante de notre immeuble qui a souvent téléphoné pour signaler des difficultés... On lui disait toujours qu'elle était la seule à se plaindre. Elle a été soulagée quand elle a constaté, dans une réunion avec la mairie, une certaine solidarité entre les résidents, et de nombreuses protestations.

Mais vous n'avez pas constitué de comité d'immeuble ?

Marie : En effet... Mais de toute façon, quand il y a dans le même immeuble des locataires et des propriétaires, ils n'ont pas forcément les mêmes intérêts. Et puis, beaucoup de gens n'osent pas protester, d'autres ne viennent jamais...

La fuite d'eau a duré combien de temps ?

Marie : Tout le week-end ; elle a été réparée au début de la semaine suivante. Je ne voudrais pas donner l'impression que je mets en cause les gens qui bossent : c'est un système qui est responsable ! Généralement, les gens partent très tôt le vendredi, et si un incident se déclenche l'après-midi, le problème persiste jusqu'au lundi... Ils ont vaguement cherché à colmater, mais ça n'a pas marché, et ce n'était pas une petite fuite : ça coulait vraiment ! Il y a eu plein de petits incidents comme ça, qui laissent penser qu'il est quasi-impossible d'avoir un interlocuteur unique. Au fur et à mesure des travaux, c'est devenu assez difficile : on voyait notre cadre de vie se rétrécir et les impacts qui allaient, eux, devenir définitifs, en même temps que des tas de petites tracasseries : on en a parlé lors de la dernière réunion municipale, à laquelle assistait presque la moitié des habitants de notre immeuble, pour décliner les difficultés, essentiellement liées au stationnement. Une voisine, par exemple, partait au travail ; un engin lui coupait la route, elle a expliqué qu'elle allait être en retard, mais a reçu une fin de non-recevoir... On a très souvent eu ce genre de problème où on était empêché de rentrer ou de sortir en voiture, parfois pendant de longues heures.

Ensuite, il y a eu les étapes successives de réfection de la chaussée. On n'était presque jamais averti, et, quand on l'était, ça se faisait par de petits imprimés collés sur la porte (où il était d'ailleurs très difficile de situer les travaux avec exactitude), indiquant que la route serait barrée de tel à tel point pendant 15 jours, que des parkings seraient inaccessibles pendant un mois et demi.... Au total, les parkings ont été inaccessibles 3 mois ! La rue a été refaite plusieurs fois, en 3 ou 4 séquences « je fais - je défais ». Maintenant, cela paraît définitif, c'est un dallage... et on a été surpris d'apprendre que c'est une route partagée, sans trottoirs, où on roule à 20 km/h, faite à la fois pour les piétons, les deux roues et les voitures.

Y a-t-il eu d'autres nuisances ?

Marie : Au moment des travaux, des lignes électriques ont été tirées... De gros câbles passaient juste sous nos fenêtres pendant un an et demi ! La vie des résidents « anciens » n'a pas été prise en compte pendant deux ans, comme si on n'existait pas. On nous a souvent dit : « Patientez, patientez ! »... mais quand on voit le résultat, on est bien puni d'avoir été patient, tellement c'est décevant.

Le dallage, c'est une bonne ou une mauvaise nouvelle ?

Marie : À partir du moment où on a compris que c'était une route partagée, c'est plutôt une bonne nouvelle. Sauf que cette rue est sinueuse et qu'elle se termine par une ligne droite... et — pas de chance — on habite au début de cette ligne droite. Une ligne droite, ça entraîne un petit coup d'accélérateur, d'autant qu'il n'y a pas de rappel de la limitation de vitesse. De temps en temps, des voitures prennent la rue en sens interdit. Depuis la réunion, on a très vite observé de nouveaux aménagements, et le comportement des automobilistes s'est modifié. On a vu aussi la police municipale qui surveillait l'entrée et la sortie de la rue.

Maintenant que les immeubles sont presque finis, l'aspect général du quartier est-il pire ou meilleur que ce que vous attendiez ?

Marie : On n'avait pas trop de projections... Ce sont surtout les voisins, orientés vers la ferme et les jardins, qui parlaient de leur « petite campagne » et qui ont subi la nouvelle construction :

ils sont tellement proches des immeubles qu'un voisin dit « pouvoir passer une petite cuiller à ses voisins d'en face » ! Les gens sont très gênés : ils ont une vue plongeante sur les appartements des nouveaux immeubles. On ne s'attendait pas à une telle proximité.

Le problème le plus sérieux est celui du parking. Pour 16 appartements, il y a à proximité 6 places, plus une place handicapés ; on est donc censé trouver les 10 autres un peu plus loin... mais elles sont occupées en permanence (y compris les 6 places les plus proches) depuis que les nouveaux immeubles sont habités. Le stationnement est la grosse revendication des résidents de l'immeuble. Une dame qui rentre un peu tard va se garer sur le parking de l'immeuble d'à côté ; les habitants qui rentrent encore après sont repoussés plus loin : c'est un effet boule de neige ! Une voisine un peu âgée explique que quand elle rentre tardivement et qu'elle est obligée de se parquer à distance, elle a peur... On nous a dit : « Allez vous garer rue des Huches ! » ; mais là, il n'y a que 8 places, plus 4 pour les personnes à mobilité réduite... Enfin, les places qui existent sont aujourd'hui occupées par les artisans : une fois le gros œuvre terminé, beaucoup sont intervenus dans les immeubles ! ça veut dire des camionnettes, des gens qui circulent, qui ont des choses à transporter... Ça a encore aggravé les problèmes de circulation et de parking. Actuellement, ce sont les gens qui travaillent sur le chantier de la médiathèque, donc les places ne sont pas accessibles pendant la journée. Ça donne envie de faire des « déposes-minute » quand on a des gros sacs de courses ; il faudrait même en faire une règle, à condition que personne n'abuse.

Mais les anciens habitants privés de l'avantage de se garer facilement ne devraient-ils pas avoir, eux aussi, droit à une place, éventuellement en souterrain, prévue dans le cahier des charges des promoteurs ?

Marie : En tout cas, à la même réunion, une dame a dit qu'elle avait acheté dans les immeubles DATAR notamment parce qu'il y avait de nombreuses places de parking, de part et d'autre des immeubles DATAR, et qui servaient même souvent de parkings-relais pour le tram !... Elle a dû louer un garage, qu'elle a eu beaucoup de mal à trouver sur Quetigny. La réponse qui nous a été donnée, c'est d'aller nous garer plus loin ! Mais il y a un vent de colère qui souffle...

S'il s'agit de la place centrale, c'est une zone bleue où il est impossible de se garer longtemps. Et il y a souvent des amendes...

Marie : Et puis, quand la Parenthèse sera terminée, où vont se garer les personnes qui y travailleront ? Et les usagers ? Ça, on ne nous l'a jamais dit ! Il ne faudrait pas que tout cela finisse par créer des tensions, alors qu'on nous parle sans cesse du « vivre ensemble » ! On nous dit aussi qu'à Dijon, on ne peut pas toujours se garer à proximité des logements (*sic* !). Nous n'habitons pas Dijon !

Vous êtes locataires. Est-ce que vous pensez qu'il y a eu un impact sur le prix de vente des appartements des immeubles DATAR, en positif ou en négatif ?

Marie : L'étonnant, c'est que le prix a monté après la construction du tram, et il ne semble pas avoir baissé depuis. Il y a eu énormément de départs ! On ne connaît plus nos voisins. Ce sont en majorité des gens d'un certain âge qui ont acheté récemment ; ils refont en totalité leurs appartements qui étaient en très mauvais état, et j'ai l'impression qu'ils se revendent assez facilement, à peu près au même prix.

Vous avez une idée du prix ?

Marie : Au minimum 120 000 € pour un F3 bis ; ce ne sont pas tout-à-fait des F4, puisqu'il y a une pièce double.

Avant les travaux du tram, c'était quel prix, à peu près ?

Marie : CDC habitat nous les proposait il y a quelques années à 40 000 € ; maintenant, c'est 100 000 €, « prix d'ami » puisque nous sommes leurs locataires.

Avec énormément de travaux ?

Marie : Oui, il y a toute la plomberie qui est défectueuse, et puis l'électricité... Je l'ai dit à la réunion, mais comme il y a beaucoup de propriétaires, c'est difficile de se faire entendre ! C'est une guerre d'usure : CDC habitat ne fait plus aucune intervention sur ces immeubles ; ils attendent qu'on parte !

En somme, ils vous découragent en ne faisant rien ?

Marie : Exactement ! Même la révision annuelle de la plomberie n'est pas toujours effectuée : cette année, nous avons attendu toute la journée, au jour requis, sans voir personne. Moi, j'ai mis l'arrivée de gaz aux normes, parce qu'elle ne l'était pas. J'ai demandé une réfection de toilettes, je l'ai payée parce que j'en avais marre d'attendre. On ne peut rien obtenir... J'ai envoyé en début d'année un courriel pour signaler un radiateur en panne, j'ai reçu 4 fois un formulaire me demandant si j'étais satisfaite de l'intervention... alors qu'il n'y a pas eu d'intervention ! Et le dossier est clops pour intervention effectuée par le prestataire !!!

Denis : Et puis, ils sont venus mettre des compteurs de consommation individuelle sur les radiateurs. Le problème, c'est que les robinets thermostatiques sont défectueux, et comme CDC habitat n'a pas signé le bon de commande, ils n'ont pas été changés. Que les radiateurs soient ouverts ou fermés, on ne gère rien.

Marie : De toute façon, CDC habitat ne nous représente absolument pas en tant que locataires, alors que nous sommes un quart des occupants de notre immeuble. Il nous a lâchés avant les nouvelles constructions, et il nous lâche toujours.

Le maire parle toujours du "parcours résidentiel", qui amène les gens à déménager au cours de leur vie dans des bâtiments mieux adaptés à leur âge. Or, ce ne sont pas les dames âgées des Huches qui viendront dans ces nouveaux immeubles ! Mais pensez-vous que les nouvelles constructions favorisent l'installation de jeunes couples ?

Marie : On nous a « vendu » ce projet Cœur de Ville au nom du rajeunissement de Quetigny. Or, je ne vois pas beaucoup d'enfants pour l'instant dans les nouveaux immeubles ! En tout cas, en termes de perte de qualité de vie, c'est incommensurable pour ce qui nous concerne... On parlait de cette impasse comme d'un « îlot de verdure », mais tout le monde nous plaignait parce que nous habitons du « mauvais côté » de l'immeuble, avec un vis-à-vis. Maintenant, on est tous aussi mal placés !

Et quand vous vous êtes installés, qu'est-ce qui vous motivait ?

Marie : Oh, j'étais pressée, alors j'ai pris le premier appartement qui m'était proposé... Et puis,

il y a eu le classement en zone urbaine sensible, et je faisais partie des gens maintenus sans surloyer au nom de la mixité sociale. Et par la suite, j'ai tout simplement voulu participer à la mixité sociale du quartier, quels qu'en soient les inconvénients (voitures plusieurs fois dégradées, par exemple). C'était un vrai engagement.

Avez-vous côtoyé des gens qui habitaient ces immeubles depuis l'origine, à l'époque de Roger Rémond et de la création d'emplois grâce à la DATAR ?

Marie : Quand je suis arrivée en 1986, il y avait encore quelques appartements qui appartenaient à la préfecture, occupés par des gendarmes. Mon immeuble s'est peu à peu vidé de ses habitants d'origine ; j'en connais encore beaucoup. Il y a eu ensuite un turnover important.

Que pensez-vous du nouvel « espace vert » où l'eau est drainée entre deux rangées de grosses pierres longeant les nouveaux immeubles au bout de l'avenue du Cromois ?

Marie : Quand on sait ce que ça a remplacé, ça fout le cafard ! Il y avait une toute petite maison avec, tout autour, de grands arbres magnifiques, entre la ferme Bruley et la ferme qui a hébergé un temps la compagnie Taxi-brousse... Je considère qu'il y a eu une défiguration totale du quartier. On a mis un tas d'immeubles dans un périmètre restreint, avec des semblants d'espaces verts ; c'est un scandale ! Ça a suivi la bétonnisation de la place centrale... Ça fait quand même un drôle d'effet ! Le quartier avait une âme, un sens, et aujourd'hui aucune cohérence esthétique n'apparaît ; on voit toutes les couleurs jaillir de partout...

En effet, on a l'impression que les immeubles sont posés les uns à côté des autres, sans aucune harmonie... alors que le souci d'homogénéité était la marque de fabrique du plasticien urbaniste Bernard Lassus !

Marie : Et puis, l'un des atouts de Quetigny, le fait qu'on pouvait circuler à pied d'un point à un autre, entre les maisons ou sous les immeubles (comme aux Huches par exemple), est en train de disparaître. Dans les nouveaux quartiers, on passe dans la rue et puis c'est tout ! On pouvait facilement rejoindre les autres quartiers ; ce n'est plus le cas maintenant. C'est attristant.



La Lettre

n° 25

juin 2023

Petit historique de notre commune

Il y a déjà longtemps que Réinventons Quetigny souhaitait vous présenter un bref historique de notre commune. Le moment est venu.

*Pour ce faire, nous disposons de l'important travail d'un amateur éclairé : Jean-Pierre Millot, dont nous avons déjà présenté un ouvrage de souvenirs dans l'interview de notre **numéro 5** (mai 2021) p. 5-7 https://www.reinventonsquetigny.com/_files/ugd/f33f2f_e45e6dfa30824fdd8d1c0c396aae0983.pdf et également de quelques autres sources citées en bas de page.*

https://www.reinventonsquetigny.com/_files/ugd/f33f2f_e45e6dfa30824fdd8d1c0c396aae0983.pdf

Difficile de parler des temps très anciens pour un modeste village au sujet duquel nous n'avons que peu de sources et qui n'a pas fait l'objet d'une étude universitaire.

Certes, des érudits locaux, comme partout en France, n'ont pas manqué d'y situer quelques faits fort anciens, rattachés à la "grande" histoire, comme — excusez du peu — le lieu où Vercingétorix aurait rassemblé ses troupes, puis tenté d'affronter César avant de se réfugier à Alésia en 52 av. J.-C. ! (hypothèse de Gustave GOUGET, 1864). Cela est peu crédible.

Au temps des Gallo-Romains, Quintiniacus appartenait au *pagus* (ou "pays") *Oscarensis* (subdivision du *Pagus Divionensis*, territoire des environs de Dijon, ville peu développée des Gaulois Lingons). Deux cercueils de pierre retrouvés dans le Cromois en 1855 attestent de l'origine gallo-romaine de Quetigny. On peut penser que l'économie locale, agricole, contribuait essentiellement à alimenter Dijon, puisque le village était à l'écart des grands axes menant à Langres et à Chalon.

À l'époque féodale (à partir du IXe s.), Quetigny était une paroisse et disposait d'une église, puisque l'évêque de Langres la confia dès 801 à l'abbaye Saint-Étienne de Dijon et à ses chanoines *séculiers* (ils n'étaient donc pas moines, mais prêtres), placés à partir du XIIIe

siècle sous le patronage de Saint Augustin. Les *manants* (ceux qui *demeuraient* sur une *tenure* dépendant de l'abbaye pour y travailler la terre) furent dès lors soumis à des droits et/ou corvées à payer à l'abbaye (certains étant "serfs", d'autres "libres"). Aux XIIe-XIIIe s., ils furent assujettis à une famille de seigneurs "de Quetigny", qui furent un temps les rivaux des moines. Un certain Huot de Quetigny construisit au XIIe s. une maison forte, peut-être sur le site actuel du château de La Motte. Les chanoines de l'abbaye médiévale firent creuser au XIVème s. un étang, alimenté par le Cromois, au sud de la rue Saint-Martin (autrefois nommée "rue de l'Étang"). Une tuilerie, pense-t-on, exerçait ses activités au village.

Les guerres de religion (1562-1598) dévastèrent la région ; Quetigny fut livrée aux pillages des brigands et des Ligueurs catholiques (opposés à Henri de Navarre, futur Henri IV), qui confisquèrent toutes les vaches en 1594. Pendant la Guerre de Trente Ans, les Suédois y brûlèrent 19 maisons en 1635.

Sous les Bourbons, le village (de 250 habitants environ) semble plutôt prospère. L'actuel château de la Motte et une église sont construits, et le village dispose d'un "recteur d'école" à partir de 1700. Le domaine des Cèdres est occupé et aménagé par une riche famille, les Clopin de Bessey. La ferme (à cour carrée) du Carcot, près de Couternon, et celle (en longueur) du Bois de Pierre, près de Saint-Apollinaire, sont construites ; elles sont aujourd'hui encore en activité. Le nom de Quetigny apparaît au XVIIIe s. sur la carte de Cassini (feuille 114-28), qui ne juge pas utile de montrer une quelconque voie le desservant, même vers Dijon.

En 1789, l'abolition des droits féodaux permit de libérer les paysans de leur dépendance à l'égard des chanoines. La confiscation des biens du clergé donna lieu à leur rachat, mais seuls les plus fortunés, sans doute quelques rares "laboureurs" (paysans aisés) et bourgeois de Dijon purent les acquérir. Jusqu'au milieu du XXème siècle, les paysans pauvres pourront louer les "pâtis", terres communales concédées aux habitants. En tout cas, une municipalité est élue ; le premier maire, en 1792, fut Antoine Prieur.

Quetigny voit en 1800 les armées du Premier Consul, en route vers l'Italie, camper sur son sol... puis en 1815, celles des souverains européens l'occuper, une fois l'Empereur vaincu. En 1853-54, le choléra frappe : 13 décès à Quetigny (350 habitants).

De la Restauration au milieu du XXème s., notre commune reste un village, composé de trois petits foyers de peuplement séparés par des étendues de champs, qui vivote à l'écart des grands circuits économiques ; une charrette à cheval va régulièrement à Dijon vendre le lait et les modestes récoltes des fermes où l'on pratique la polyculture : asperges, pommes de terre, vigne... Un lavoir sera construit en 1883 près de l'actuelle salle Nelson Mandela ; l'eau potable, elle, viendra jusqu'à l'entre-deux-guerres des puits individuels.

Dans les années 1840, l'église Saint-Martin est reconstruite, avec son clocher au toit d'ardoises, puis ornée de stalles et de boiseries sculptées (provenant peut-être de l'ancienne église). La mairie-école est édifiée à proximité, fin XIXe s. À l'époque, le seul établissement commercial de Quetigny, face à la mairie, est un café-tabac, où se retrouve la gent masculine.

Un notaire dijonnais aux idées avancées, nostalgique de l'Empire, Nicolas Mazeau, acquiert la belle propriété des Cèdres. Son fils Charles y recevra chaque année les habitants de Quetigny pour les fêtes de l'Assomption. Sénateur sous la IIIème République, éphémère Garde des Sceaux en 1887, il élaborera une loi sur les accidents du travail en 1890, et, Premier Président de la Cour de Cassation, actera la révision du procès Dreyfus en 1899.

Quetigny souffre des guerres de la période : celle de 1870 voit les Prussiens, en campagne vers l'ouest, passer par Quetigny ; un Allemand présente ainsi le village dans la *Gazette de*

Karlsruhe en novembre : "Ici, le destin me donna le plus misérable trou qui puisse se trouver sous la calotte du ciel !", mais reconnaît que "par bonheur, il y a d'assez bons vins"... Le monument aux morts montre que Quetigny a payé, avec 12 morts pour la France, un lourd tribut à la boucherie de 14-18 ; entre les recensements de 1911 et de 1921, la population passe de 342 à 278 habitants.

En 39-45, un seul Quetignois meurt pour faits de guerre, Germain Renard, marin tué lors de l'opération de la *Royal Navy* à Mers-el-Kébir...

Entre temps, l'agriculture se modernise : des travaux de drainage sont menés, l'élevage progresse, la mécanisation commence.

Mais, dans les années cinquante, à la fin du long mandat du maire Henri Détang (1930-1938 et 1945-1959), la population stagne entre 300 et 350 habitants ; aucun commerce alimentaire, aucune activité significative autre qu'agricole. L'électricité arrive en 1927, mais en 1959 84 % des logements n'ont ni baignoire ni douche, 80 % pas de WC intérieur... Comme la natalité est élevée, les jeunes, peu nombreux à pouvoir occuper un emploi dans une agriculture qui n'a plus guère "besoin de bras", vont travailler à Dijon ; quelques-uns, mariés, s'y installent ; c'est une sorte d'exode rural à échelle réduite... La seule voie goudronnée est la départementale menant à Dijon, dont beaucoup d'habitants, fait remarquer Hervé Vouillot, ne savent même pas où se trouve Quetigny !

L'élection municipale de 1959 est le point de départ d'une mutation de très grande ampleur. La jeune équipe du nouveau maire Roger Rémond, agriculteur (issu de la Jeunesse Agricole Catholique), a des projets très ambitieux. Sur le terroir, d'abord : les pâtis disparaissent (on commence par les moins exploités), un remembrement de 575 ha est décidé. L'agriculture continue d'occuper une place importante dans la ville ; les établissements scolaires alors créés (lycée agricole, puis ENITA) le confirment.

Mais le redécoupage des terres facilite l'urbanisation : 40 pavillons HLM sont construits (lotissement Saint-Martin). Puis les immeubles sortent de terre. En 1963, la maîtrise d'œuvre de constructeur unique est confiée à la société régionale d'HLM "afin de réaliser un triple objectif de 2 400 logements, 2 400 emplois, 2 400 arbres" (slogan d'avenir !). On incite les jeunes ménages à investir dans l'accession à la propriété ; par souci esthétique et pour éviter les "marqueurs sociaux" selon les types d'immeubles, la municipalité se prononce en 1967 en faveur d'"une ambiance visuelle et colorée des façades pour tous les bâtiments d'habitation", confiée à l'architecte Alain Champetier de Ribes et au plasticien Bernard Lassus, dont les petits carreaux de pâte de verre sont fabriqués à Murano, île en face de Venise : c'est la construction du quartier des Huches (une sorte de contraire des "ZUPs" ou des "grands ensembles" construits alors à Dijon), avec des bâtiments limités à 4 étages, à deux pas du Centre-Ville. Les immeubles quasi-cubiques dits "DATAR" fournissent des logements pour les étudiants et le personnel de l'ENITA ; d'autres ont des formes plus originales ("Manivelle", aujourd'hui détruite).

Grâce à l'achat de terrains par une régie municipale, la Municipalité maîtrise son développement, y compris économique : en 1968 ouvrent le lycée agricole, mais aussi le premier magasin Carrefour de la région ; suivront les implantations des laboratoires pharmaceutiques Delalande et Monot. Le centre-ville est équipé de commerces. Tout cela rapproche les habitants des emplois et permet d'engranger de la taxe professionnelle pour avancer dans les projets. Autour, les zones de pavillons incluent partout des cheminements piétonniers entre des rues rarement rectilignes. La ville passe de 481 habitants en 1962 à

7 292 en 1982. La natalité étant exceptionnellement élevée à Quetigny, la municipalité achète le domaine des Cèdres et y installe un centre aéré.

Il y a à la même époque d'autres "villes nouvelles" en France... Quetigny est la seule voulue non par l'État, mais par une municipalité.

Aux municipales de 1965, les électeurs, encore très majoritairement habitants de longue date, plébiscitent l'équipe sortante... Elle sera reconduite, chaque fois rajeunie de nouveaux membres, en 1971, 1977 et 1983. Désormais, tous les nouveaux maires, Hervé Vouillot (1984), Michel Bachelard (2003), Rémi Détang (2016), accéderont à la tête de la commune suite à la démission de leur prédécesseur.

Pendant les deux décennies du mandat d'Hervé Vouillot, député dans les années 80, figure locale du Parti Socialiste à la tête d'une municipalité d'union de la Gauche, professeur d'université et économiste qui théorise la notion de "ville durable", Quetigny continue de grandir en suivant les mêmes priorités. Les quartiers Fontaine aux Jardins (années 70) et Fontaine-Village (années 80) respectent les priorités architecturales définies auparavant. Le collège Jean Rostand et l'espace Mendès France, les commerces du "Terminus" ouvrent à la même époque. La zone commerciale s'étend considérablement et devient la première de la région. Le maire obtient en 1996 un jugement du Conseil d'État lui permettant d'interdire l'affichage publicitaire dans sa commune ("jurisprudence Quetigny") et la dote de nouveaux équipements comme le complexe aquatique du Cap Vert (qui ne vivra qu'une décennie) et le golf. Initiative moins heureuse, la mise en route du projet des *Allées cavalières* maintient certes un objectif de diversité sociale, mais pousse à l'excès l'étalement urbain et crée une zone mal desservie par les transports en commun... et ne suscite ni commerces ni emplois sur place.

C'est en 1985, à l'initiative d'Hervé Vouillot et d'Alioune Blondin Beye, ministre malien des affaires étrangères, qu'avait été fondé le Jumelage - Coopération, rejoint par Bous (Sarre) en 1989.

La richesse et la diversité des structures associatives et sociales demeure une priorité pendant le mandat de Michel Bachelard. La ville aide beaucoup les "assos", et veille sur elles (d'un peu trop près selon certains de leurs membres)... En 2012, Quetigny dispose enfin du terminus du tram, qui la relie à Dijon et facilite grandement la vie de ses habitants. Peu après, elle se dote d'un *Agenda 21* afin de s'inscrire dans un développement durable, respectueux de l'équilibre environnemental, social, économique et culturel, qui se transforme le 1er janvier 2021 en *Agenda 2030*.

Michel Bachelard fait, au lieu du choix de l'étalement urbain, beaucoup critiqué à l'époque, celui de la densification du centre autour du terminus du tram ; sous son mandat, la population dépasse légèrement 10 000 habitants, avant de diminuer un peu. Rémi Détang suit la même ligne en développant tout particulièrement le discours du "parcours résidentiel", censé permettre à une personne ou à un ménage, tout au long de sa vie, de faire évoluer son habitat et le statut de celui-ci, en déménageant pour répondre à ses besoins qui évoluent. Nos fidèles lecteur·rice·s savent ce que nous pensons de ces objectifs, recevables, ainsi que de leur réalisation, beaucoup plus discutable... Comme toujours en matière d'urbanisme, c'est le temps qui départagera les avis très contrastés exprimés dans la commune à la suite de ces choix. Mais ce n'est plus de l'histoire...

Sources :

MILLOT Jean-Pierre, Quetigny Archives, histoires d'hier et rues d'aujourd'hui, La Passerelle, Quetigny, 2019

DROCOURT Thierry, Quintiniacum, Cusigni, Cutigny, Quetigny du temps jadis, Librairie À la Bonne Source, Dijon, 1999

VOUILLOT Hervé, La Ville contre les grands ensembles, éditions Cèdre, Besançon, 2006

BALLEYGUIER Jean-Marie, Quetigny, Les Cèdres, 18 avril 1830 / 31 mai 1975 (2ème édition), CoolLibri, Toulouse, mars 2021

ESSANHI Habib, "Quetigny, du village à la ville", Vie Senior n° 34, Dijon, été 2021

Le Cousi 91, guide de Quetigny (préfacé par Hervé VOUILLOT)

https://www.echodescommunes.fr/commune_cote-dor_quetigny_520.html

https://www.echodescommunes.fr/actualite_2372_quetigny-a-planté-le-1er-arbre-du-projet-quetigny-coeur-de-ville.html

Ancien site web de Pascal OUDOT, instituteur à Quetigny puis directeur d'école à Sennecey : <http://pascal.oudot.free.fr/images/quetigny/histoire.htm>

BALLEYGUIER Jean-Marie, Nicolas Mazeau, bourgeois dijonnais ambivalent, Dijon, 2010
<http://devoirdsarchitecte.e-monsite.com/medias/files/nicolas-mazeau.pdf>

Cour de cassation, M. le Premier Président Charles Mazeau, lithographie de Paul Renouard (1899) commentée, M.A.H.J., Paris
www.mahj.org/fr/decouvrir-collections-betsalel/cour-de-cassation-m-le-premier-president-18552

[Église Saint Martin](#), [mairie](#), [château de la Motte](#), [ferme du Carcot](#), [ferme du Bois de Pierre](#), [les Cèdres](#), catalogue *Mérimée* du Patrimoine

Carte de Cassini sur geoportail.gouv.fr/donnees/carte-de-cassini
(tapez Quetigny dans le champ précédé d'une loupe, puis dézoomez).



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 25

juin 2023

Le bouquet qui cache la forêt de béton

ou : quelle est cette course folle aux fleurs?

Gageons que d'ici moins de dix ans (peut-être cinq...), ce label aura disparu — ou considérablement évolué — pour, par exemple, voir ses fleurs remplacées par des plantes et / ou des arbres !

Ou bien nous serons toutes et tous grillé·e·s et asséché·e·s... et le label en vogue sera alors celui des langues tirées attendant les gouttes salvatrices pour apaiser la brûlure constante du soleil. Il s'agirait alors de ramener au nombre de langues le plus petit possible... Vous nous direz que cet article traite la question par la dérision et / ou le ridicule ! En êtes-vous si sûr ?

Certes, les métaphores utilisées sont à dessein provocatrices ; mais nous pensons au contraire que l'(éco)anxiété qui s'y cache pudiquement est bien plus prégnante que ce que beaucoup d'entre nous laissent à voir, laissent à penser, pour leurs enfants, petits-enfants, pour les autres tout simplement ! Enfin, nous disons cela pour ceux et celles qui ont encore une conscience collective et n'ont pas versé dans l'individualisme forcené et le repli sur soi.

Nous éloignons-nous de notre sujet ? Nous ne le pensons pas !

Pour penser la ville de demain, les fleurs sont certes utiles, et même nécessaires, mais si l'on veut qu'elles puissent s'y épanouir, encore faut-il créer les conditions qui le permettent. À l'heure actuelle, même si nous constatons une volonté et une réalité d'adaptation tant des labels dans leur ensemble (nous sommes là au niveau national : se reporter aux nombreux liens ci-dessous pour les agités du neurone qui souhaitent développer), que dans la déclinaison locale et donc opérationnelle : ici, le compte n'y est pas !

Alors disons — c'est vrai — que la déco florale de Quetigny est belle, recherchée, originale, faite avec goût et ingéniosité (récupération, transformation...); mais elle n'est qu'adaptative, comme dans une majorité de cas.

Ne faudrait-il pas changer de braquet et passer d'accessoires décoratifs à une forme d'épine dorsale du vivre ensemble ?

Nous ne devrions pas nous poser la question en termes de micro-espaces de verdure dans une urbanité folle (Quetigny est loin d'être mal classée à cet égard), mais plutôt nous demander comment intégrer une ville dans un environnement vert, en le respectant, en le façonnant avec respect, douceur et délicatesse.

Depuis son développement dans les années 60, notre commune a été pionnière, voire avant-gardiste. Mais il nous semble que sous la pression de la tentaculaire métropole néo-ducale, peu à peu, doucement mais hélas assez sûrement, des pans de cette harmonie campagne-ville-travail vacillent.

Pour que nous restions modèles, que nous vivions mieux en harmonie avec la nature et donc entre nous, la transformation de la Place centrale Roger Rémond a été un échec !

Nous n'avons pas été suffisamment écoutés et/ou consultés, nous n'avons pas su, collectivement, anticiper le réchauffement climatique. On a beau nous répéter qu'il y a plus de verdure qu'il n'y en avait, le ressenti majoritaire de la population est qu'il n'y en a pas assez. En matière de vivre ensemble, le ressenti est une donnée sensible qui doit être prise en compte : créons une "5ème fleur" locale, celles que les citoyen·ne·s décerneront — ou pas — selon qu'ils ressentent ou non cette prise en compte.

Certes, côté sud, on trouve un peu plus de vert qu'au nord. Mais il y a beaucoup plus à faire ; les données scientifiques nous le disent, nous devons agir !

Nous devons repenser la ville, la déposer avec délicatesse sur le lit de verdure de la planète. Asséner à tour de bras dans les réunions publiques que le quartier des Allées Cavalières est une gigantesque erreur qui ne se referait pas aujourd'hui ne suffit pas !

Il convient plutôt de réfléchir en termes d'équilibre verdure, constructions, espaces de déambulations collectives, lieux de moindre chaleur, si ce n'est de fraîcheur...

Alors, concentration et élévation, ou bien étalement et grignotage de terres cultivables ? Ni l'un l'autre ou bien les deux ?

La question est d'évidence plus complexe que ces raccourcis.

Les atouts et les avancées, nous les avons ; saurons-nous les garder et les redéployer ?

Point de fleurs là-dedans ? Eh bien si, il faut adosser nos fleurs à des arbres si nous voulons qu'elles fleurissent et vivent ! Sinon, comme on dit sous d'autres cieus, « no way » (pas d'issue) ! Alors, le label, me direz-vous ?

Eh bien, on préférerait le décliner sous la forme "4 000 fleurs, 4 arbres, 4 toits, 4 emplois".

Relions nos espaces de verdure pour que cheminant dans la ville, nous fassions en sorte de ne jamais être à découvert. Faisons sauter quelques pavés pour que d'autres bacs petits, moyens et grands laissent encore plus de place à la couleur verte.

Notre label est un atout, faisons-en un parapluie vert !

Nous avons oui dire au détour d'une réunion publique que le promoteur qui devait bâtir sur le terrain de l'ancien magasin Atlas avait vu son projet retoqué, car il prévoyait trop d'emprise constructible et pas assez de verdure : c'est excellent !

Cela doit être le cas partout : là réside la survie et l'épanouissement de nos fleurs. Là est le vrai label d'avenir...

Ceux et celles qui veulent des détails sur le label lui-même sont invité·e·s à **consulter les sites ci-dessous** : ils sont un "plus" façon Arte du « Dessous des cartes » :

<https://www.villes-et-villages-fleuris.com>

<https://pro.visitparisregion.com/conseil-et-accompagnement/le-label-villes-et-villages-fleuris>

<https://www.villes-et-villages-fleuris.com/les-communes-labelisees/parcs-et-jardins-quetigny/7448>

<https://www.quetigny.fr/le-label-4-fleurs-confirme-pour-quetigny>

<https://www.bienpublic.com/environnement/2022/09/25/la-ville-renouvelle-son-label-4-fleurs-avec-mention>

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/saone-et-loire/qu-est-ce-qui-se-cache-derriere-le-label-villes-et-villages-fleuris-1084435.html>

https://www.bfmtv.com/environnement/fini-le-label-de-la-petite-fleur-les-villages-fleuris-se-reinventent-face-au-rechauffement-climatique_AN-202209080341.html

<https://francevilledurable.fr/outils/label-ville-durable-et-innovante/>

Histoires de bancs...

Comme disaient les camarades de la CGT, « il n'y a pas de petites revendications » ! Quand nous avons demandé aux habitants de Quetigny comment ils voyaient la place centrale, ils n'étaient pas d'accord avec l'installation de toutes ces plaques de béton, à cause de la chaleur en été et des glissades sur le verglas en hiver. Ils souhaitaient également des toilettes publiques. Nous ne les avons toujours pas, mais nous avons le béton...

Avec la chaleur, certains aimeraient se reposer sur des bancs à l'ombre, par exemple dans le parc du Grand Chaignet, à côté des jardins partagés. Des personnes parfois âgées sont obligées de s'asseoir dans l'herbe, car aucun banc n'est à l'ombre. Un monsieur a apporté un siège pliant et l'a prêté à une dame. Mais il s'est fait sermonner quand il a voulu le mettre derrière la barrière des jardins partagés...



Une conseillère municipale a dit qu'il fallait demander un banc à la Passerelle. Un banc installé par les services municipaux ne serait pourtant pas une dépense si importante !

Pourquoi pas, comme à Tréclun, installer des "bancs-brouettes", qui peuvent être déplacés au fil des saisons ou suivant l'humeur ?



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 25

juin 2023

Un beau projet, une belle initiative humaine !

Charly, 32 ans, handicapé depuis son adolescence, va pouvoir vivre une aventure extraordinaire. En effet, à l'initiative et à la mobilisation de plusieurs kinés et élèves kinés de l'agglomération dijonnaise (13 au total), Charly réalisera son rêve, à savoir découvrir le Mont Blanc. Grâce au soutien technique et financier de plusieurs partenaires, dont l'association de Quetigny AHVVES (Association Handicap Valide Vivre Ensemble Solidaire), Charly, du 12 au 17 juillet, sur une joëlette, sera propulsé au milieu de l'écosystème montagnard. Avec l'aide d'un guide expérimenté, les organisateurs vont se lancer sur les sentiers de randonnée, à la découverte du milieu naturel qu'offre la montagne à travers sa faune, sa flore et ses sommets environnants. Cette expédition démontrera que la situation de handicap n'est pas inéluctable et que tout est possible dès lors qu'une volonté collective fait preuve d'audace et d'intelligence du cœur.

Pour mener à bien ce projet, une association a été créée, « MONT DES COPAINS », avec un compte Facebook et un compte Instagram.

L'adresse courriel : montdescopains21@gmail.com

Si vous le souhaitez, vous pouvez envoyer un don à cette association afin de les aider financièrement à boucler ce projet.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 25

juin 2023

Les Lucons des services publics

À l'appel de 260 organisations syndicales, associatives et politiques, 3000 personnes se sont rassemblées à Lure les 12, 13 et 14 mai 2023 pour donner un nouvel élan à nos services publics. Le 13 mai, entre deux belles averses, plus de 2000 manifestants ont sillonné, d'un service public à l'autre, cette ville de 8 000 habitants qui se bat depuis 40 ans pour les services publics de proximité.

Des propositions concrètes

Ces journées ont aussi permis de débattre des alternatives aux politiques actuelles de destruction des services publics. Le Service Public, c'est l'égalité, l'émancipation, le meilleur service rendu à toutes et tous. Ils sont vecteurs d'efficacité sociale, économique, environnementale et de création d'emplois. Ils doivent être accessibles à toutes et à tous. Des propositions concrètes ont été formulées pour une évolution et une extension des services publics, notamment pour l'alimentation, l'eau, l'énergie et le logement qui doivent être garantis et étendus.

Dans le prolongement de cette journée proposition a été faite de travailler à une journée de mobilisation dans un maximum de localités en faveur des services publics.

Voir la résolution adoptée : <https://www.convergence-sp.fr/resolution-des-journees-de-lure-2023/>

Pourquoi une convergence ?

L'initiative de ces journées appartient à la Convergence nationale des collectifs de défense des services publics, la Convergence nationale rail et la Coordination nationale de défense des hôpitaux et maternités, initiative reprise par près de 300 organisations locales ou nationales.

Converger est indispensable. Nous remportons de victoires locales ou sectorielles contre les attaques dont les services publics sont l'objet en permanence, mais cela s'avère insuffisant pour inverser la donne et impulser une autre logique. Imposer l'égalité, la solidarité, le bien vivre ensemble exige des mobilisations d'ampleur que seule une convergence est en capacité d'établir.

Mais converger n'est pas si simple. La Convergence Nationale fédère une centaine de collectifs dans plus de 30 départements. Née en 2005 après la privatisation de la Poste, la transformation d'EDF en Société anonyme et des fermetures multiples de trésoreries, de bureaux de Poste, de lignes de chemin de fer, etc., elle s'assigne un double rôle : fédérer les collectifs locaux et sectoriels de défense, mais aussi favoriser la mobilisation de toutes les forces syndicales, associatives, politiques susceptibles de travailler à une alternative aux politiques néolibérales de démantèlement des services publics.

Malgré les difficultés, les choses progressent pourtant : les mobilisations personnels/élu·e·s/usagers ont lieu de plus en plus en amont des menaces et des décisions, et l'idée que les services publics sont interdépendants fait son chemin. Si l'on ferme le bureau de poste, d'autres services ou activités vont suivre. Lure a connu une mobilisation gigantesque pour sauvegarder son centre pénitentiaire. Si le centre fermait, la gare allait suivre, puis le bureau de poste, les services de santé...

Un manifeste pour le service public du 21ème siècle

Plus de 150 ans de luttes sociales et politiques, de résistances à l'oppression, ont été nécessaires pour forger un corps de services publics et de biens communs.

Aujourd'hui, pour faire face aux attaques permanentes contre ces services, il est nécessaire à la fois de résister mais aussi de trouver les meilleures réponses aux besoins sociaux et aux exigences toujours plus fortes d'égalité et de solidarité.

Pour cela, la Convergence Nationale des collectifs de défense et de développement des services publics (CDDSP ou La Convergence) propose un document pour bâtir un projet de services publics. Ce "Manifeste pour le Service Public du 21ème siècle" ([Manifeste.pdf \(convergence-sp.fr\)](#)) n'est pas un document figé mais un outil perfectible pour les usagers, les personnels et les élu·e·s, un moyen de construire du bien commun pour une société solidaire.

Pour lire plus :

<https://www.nesp2023.com/>

<https://www.convergence-sp.fr/resolution-des-journees-de-lure-2023/>

<https://solidaires.org/sinformer-et-agir/actualites-et-mobilisations/nationales/resolution-des-journees-de-lure-2023/> (avec photos)

Notre image d'en-tête : Le sapeur Camember, enfant du pays, perplexe devant les revendications de ses concitoyens d'un jour...





La Lettre

n° 25

juin 2023

Aux Antilles, un poison nommé chlordécone

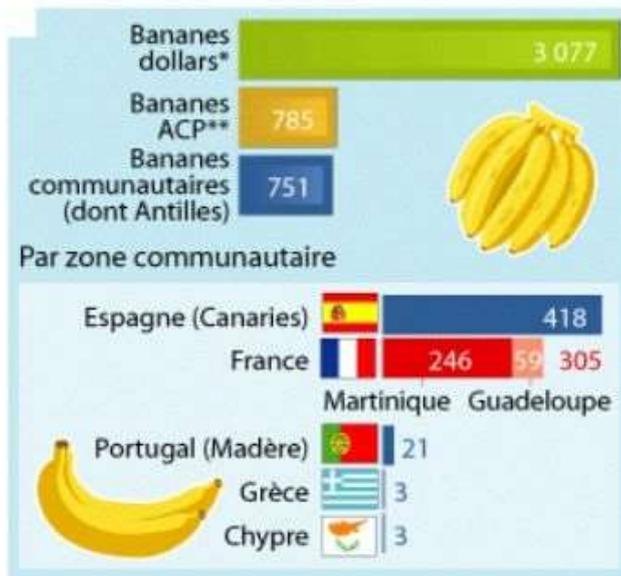
Le chlordécone* ($C_{10}Cl_{10}O$) est une molécule chimique de la famille du DDT (de sinistre mémoire), synthétisée en laboratoire en 1951 et rapidement utilisée comme insecticide. Il n'est pas biodégradable : sa demi-vie est évaluée entre 250 et 650 ans dans les sols et dans les eaux. Sa toxicité pour les souris de laboratoire est démontrée dès 1963 aux États-Unis, mais il faut attendre 1976 pour qu'il y soit interdit, suite à la contamination des eaux et des sols autour d'une usine chimique en Virginie, et surtout de ses travailleurs, atteints de tremblements, de pertes de la mémoire immédiate, de troubles de l'humeur, d'une hypertrophie du foie, et d'une baisse de la fertilité (pour les hommes). Il est un grave perturbateur endocrinien.

En France, c'est le 14 juin 1968 (jour de l'évacuation par les CRS de la Sorbonne et de l'Odéon !) que la Commission d'Étude de l'Emploi des Toxiques en Agriculture examine pour la première fois le produit ; elle refuse de se prononcer, le rapport présenté par l'industriel Sopha relevant de l'amateurisme. Dès l'automne 1969, lorsque Sopha dépose une nouvelle demande, la Commission interdit la molécule "dans les étables", puis "en culture"... Cependant, "cette disposition ne s'applique pas pour le traitement des cultures tropicales" ! Étonnant, non ?



Le marché de la banane

Approvisionnement de l'Union européenne en 2004 (en milliers de tonnes)



Exportations mondiales en 2004 (en milliers de tonnes)



Marché français en 2005



En 1972, la commission des toxiques délivre à une filiale du géant américain Du Pont de Nemours une autorisation provisoire (pour un an) d'utilisation du chlordécone en Guadeloupe et en Martinique, bientôt entérinée par le nouveau ministre de l'agriculture Jacques Chirac, puis reconduite chaque année et finalement renouvelée en 1976 lorsqu'il est encore Premier ministre.

Pourquoi cette exception ? Nous ouvrons là le volet le plus sensible du dossier.

Le charançon noir, venu d'Asie du Sud-Est au milieu du XIXème siècle, s'attaque dans les années 70 aux feuilles et au tronc des bananiers, dont beaucoup périssent.

Les cyclones David, en 1979, et Allen, en 1980, ravagent les bananeraies, ruinant une économie néo-coloniale fondée sur l'agriculture de plantation, et provoquant aussi la prolifération du charançon noir. Le chlordécone apparaît alors aux planteurs comme une solution miracle pour faire redémarrer l'exploitation, ce qui se produit dans la décennie suivante.

D'autre part, les stocks de chlordécone accumulés aux Antilles françaises par la société Lagarrigue (qui vend le pesticide aux planteurs) sont énormes, et elle tient à les écouler ! Son patron n'est autre qu'Yves Hayot, devenu président de la Sicabam (groupement des producteurs de bananes en Martinique) et proche de Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture en 1992-1993. Le rôle de cet héritier d'une famille de planteurs esclavagistes est décisif dans une mesure capitale pour les planteurs : c'est sous la présidence d'Yves Hayot que les planteurs et leurs salariés occupent du 22

au 26 novembre 1992 les aéroports de Martinique et de Guadeloupe, ouvrant ainsi la voie à une décision plus que surprenante de Bruxelles le 1er juillet 1993.

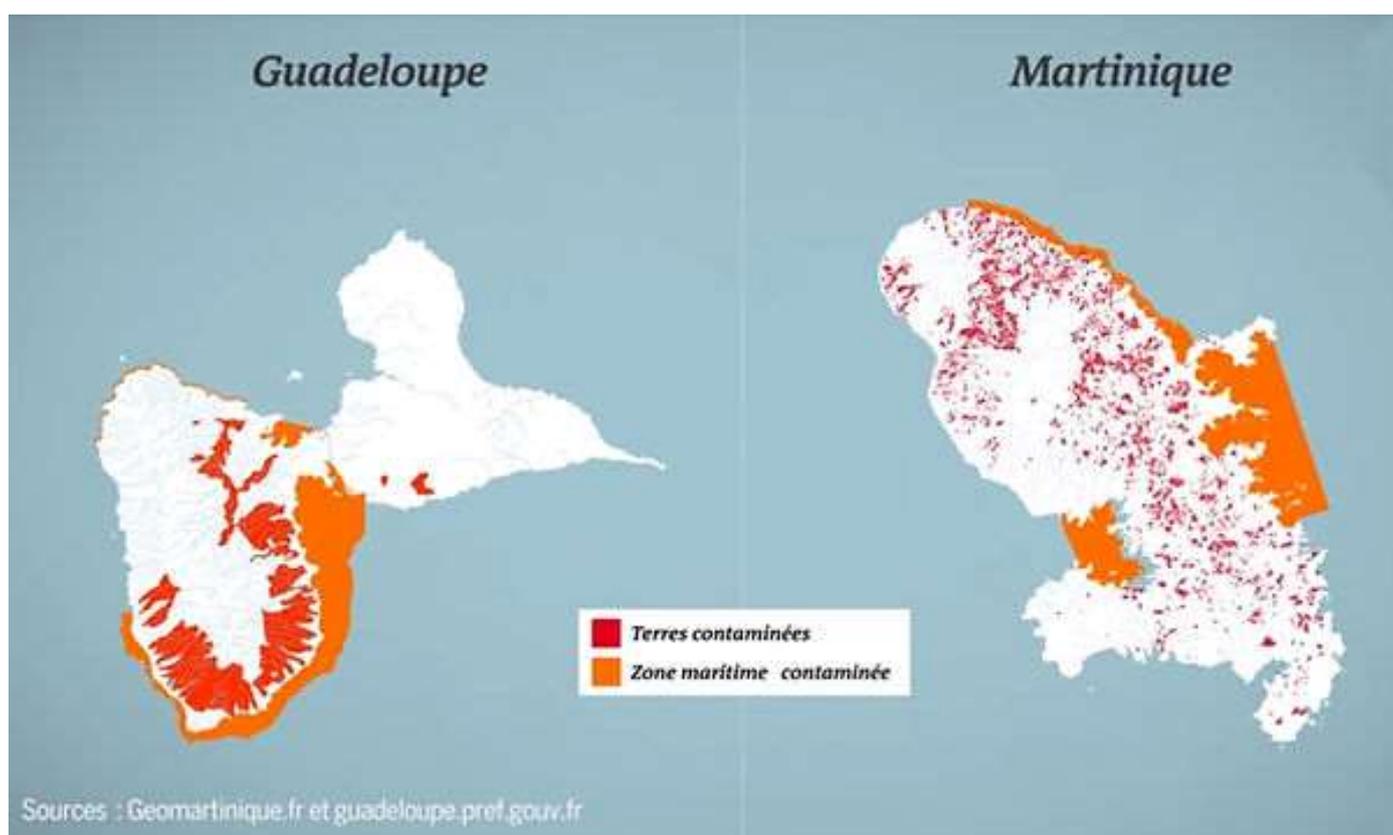
L'Organisation Commune de Marché (OCM) alors établie remplace un ensemble de politiques nationales complexes et hétérogènes, incompatibles avec le Marché Unique. La nouvelle réglementation repose essentiellement sur la fixation d'un contingent tarifaire dans l'UE pour les bananes d'Amérique et « non traditionnelles » ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), pour protéger les producteurs « européens » (Espagne, Portugal, Grèce — entrés dans l'U.E. pendant la décennie 80 — et bien sûr France, principal producteur auparavant) de la concurrence des bananes vendues par les multinationales Dole, Chiquita et Del Monte, dites "bananes-dollar". Produites essentiellement aux U.S.A. et dans leur sphère d'influence, celles-ci coûteraient chez nous 2 fois moins cher si les règles de la concurrence (sur lesquelles l'U.E. est habituellement si pointilleuse) s'appliquaient au commerce de la banane !

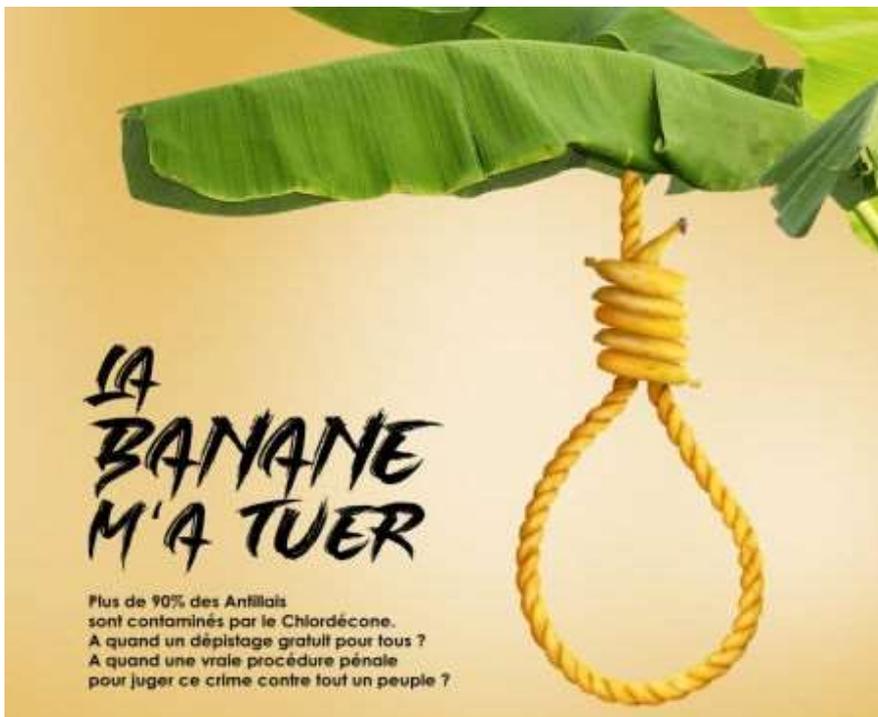
S'ensuivent de nombreuses polémiques au sein de l'OMC, qui condamne l'UE en 1993 pour son système d'importation de bananes « trop fermé et favorable à ses anciennes colonies ». Elle doit réviser sa copie en accordant une place plus importante aux importations en provenance du Costa Rica, de la Colombie, du Nicaragua et du Venezuela... mais voyez-vous beaucoup de ces bananes en France ? Les Britanniques sont moins regardants !

En tout cas, politiques et planteurs s'accordent toujours pour fermer les yeux sur le recours prolongé et de moins en moins défendable (compte tenu des recherches scientifiques) du chlordécone. La décennie 90 a vu heureusement son utilisation diminuer, et on n'y a plus recours depuis une vingtaine d'années : en 2002, une campagne de récupération des stocks a été lancée à la suite de la découverte de plusieurs tonnes du pesticide dans une bananeraie martiniquaise et de la saisie par la douane de Dunkerque de patates douces martiniquaises contaminées.

Mais les dégâts sont durables et gravissimes, d'abord sur les sols : 1/4 de la surface agricole utile de la Guadeloupe et de la Martinique est contaminé. Toutes les rivières sont polluées (jusqu'à plus de 100 fois la norme à la fin des années 90), et une bonne partie du littoral des deux îles, surtout à l'est, est impropre à la pêche et même peu recommandé pour la baignade. Les légumes-racines (igname, patate douce, malanga, manioc, topinambour, carotte...) sont souvent impropres à la consommation **alors que — constat scientifique vérifié — les bananes sont préservées...** car éloignées du sol. Une grande partie du bétail (bovins, volaille) est atteinte.

Le scandale du chlordécone touche, avant tout, les Antillais-es. La quasi-totalité de la population de Guadeloupe et de Martinique a été exposée (il a été détecté, selon l'ANSES, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, dans le sang de 90 % de la population adulte aujourd'hui) et plus ou moins contaminée. Bien sûr, ce sont les travailleurs des plantations qui ont payé le plus lourd tribut (le produit toxique était déposé en poudre au pied des plants de bananiers). Mais une étude de l'INSERM de 2012 a





prouvé que même une faible dose peut avoir des effets délétères sur la santé. C'est un poison pour le système nerveux, il perturbe le développement cognitif et moteur des nourrissons ; il peut avoir un effet négatif sur la fertilité des femmes et accroît le risque d'accouchements prématurés ; chez les hommes, il augmente la probabilité du cancer de la prostate : avec 227 cas annuels pour 100 000 hommes, la Martinique en détient le triste record du monde. Tout cela n'a pas empêché Macron d'affirmer le 1er février 2019 face à des élus

ultramarins outrés : « il ne faut pas dire que ce pesticide est cancérigène » !

La justice a évidemment eu à se prononcer sur les responsabilités. Mais les affaires ont traîné en longueur, et les juges ont refusé d'entendre certains témoins, notamment des ouvriers agricoles qui auraient pu "faire tomber" l'argument de la prescription, compte tenu de l'utilisation de stocks de chlordécone après 1993. Le 2 janvier 2023, deux juges d'instruction du pôle santé publique et environnement du tribunal judiciaire de Paris, Brigitte Jolivet et Fanny Bussac, ont rendu une ordonnance de non-lieu, conforme aux réquisitions du Parquet, constatant leur impossibilité à "caractériser une infraction pénale"... tout en justifiant longuement — fait exceptionnel — leur décision par le fait que "les éléments susceptibles de constituer des preuves n'ont pas été suffisamment collectés ni conservés". Cette décision a entraîné d'importantes manifestations sur les îles. Des appels sont en cours d'instruction. Un fonds d'indemnisation des victimes ou de leurs familles a été ouvert en novembre 2020, mais les procédures sont

longues et complexes...En tout cas, une affirmation des deux magistrates sur "l'ignorance des pouvoirs publics, des administratifs et des politiques" vient d'être démentie par une enquête très fouillée de la cellule investigation de Radio-France : Anne-Laure Barral y relève des faits troublants :

– Il n'existait plus en 2008 aucune trace des propos tenus en commission des toxiques entre 1972 et 1989 ! Pourquoi ? « Quand le ministère a transféré ses documents aux Archives nationales, il y a eu un tri assez sauvage » selon un sociologue de l'INRAE.



- Une ancienne membre de cette commission se souvient qu'en juin 1981, « le professeur René Truhaut — son président — est venu nous alerter sur le fait que l'OMS venait de classer la chlordécone comme cancérigène possible pour l'Homme ». Elle confirme aussi que l'Union de l'industrie des produits pesticides était représentée à cette commission.
- Les douanes antillaises ont « perdu » les bordereaux qui auraient permis de connaître les quantités de chlordécone importées dans les îles françaises.



- Des échantillons de légumes contaminés au chlordécone analysés par la répression des fraudes ont été détruits : le congélateur qui les contenait a été malencontreusement « débranché » lors d'un déménagement en 2005...

- Un rapport d'analyse de l'eau potable à la DDASS de Martinique — citant la présence de chlordécone — a, lui aussi, disparu. Or il datait de 1991, soit plus de sept ans avant la découverte "officielle" de la pollution, période pendant laquelle on aurait pu protéger la population ! Le responsable des

analyses à la DDASS se défend : « La DDASS n'est pas la seule à prendre la décision finale ; le préfet n'est pas sous l'autorité du ministère de la Santé, mais sous celle du ministère de l'Intérieur » (il attaque ainsi en même temps, d'ailleurs, l'obscur et alors hôte de la place Beauvau Philippe Marchand). Sait-il que détruire sans autorisation les archives de services publics est un délit passible de 45 000 € d'amende et de trois ans de prison ?

Harry Durimel, avocat de victimes et maire écologiste de Pointe-à-Pitre, parle aujourd'hui d'« entraves » d'un Ministère public censé défendre le bien mais protégeant les coupables. Il espère renouer avec les valeurs de l'État de droit, plaçant ses espoirs dans l'appel en cours. Il exige une loi reconnaissant la responsabilité de l'État et l'obligeant au dédommagement.

Après cet effroyable désastre, l'avenir des îles est sombre. La filière banane antillaise ne survit, sur des plantations de plus en plus concentrées (les petits planteurs ne peuvent résister), que par d'énormes subventions, qui n'empêchent pas les prix de monter pour les consommateurs de l'U.E.

Plus personne aujourd'hui n'oserait (espérons-le !) utiliser encore le chlordécone assassin ; et les bananes antillaises, qui, rappelons-le, n'ont jamais contenu de chlordécone (ce qui a pu encourager le cynisme des planteurs), peuvent encore être cultivées. Mais n'est-il pas temps d'accélérer la décontamination des sols... et de diversifier l'économie antillaise en la sortant de la quasi-monoculture d'exportation ? Il existe, pour ne parler que d'agriculture, des alternatives : la création d'un label « zéro chlordécone » ; l'agroforesterie ; la culture de l'igname koko milé, qui ressemble à la pomme de terre (aucun risque de contamination grâce aux lianes de cette culture hors-sol) ; la stimulation des bactéries du sol afin de se débarrasser du poison...



* Certains disent « la chlordécone », terme aujourd’hui officiel. Mais les victimes antillaises qui utilisent le masculin depuis le début de leurs luttes considèrent qu’il s’agit là d’un moyen d’entretenir la confusion.

Pour aller plus loin :

<https://www.brgm.fr/fr/reference-projet-acheve/caracterisation-sources-non-captées-utilisées-consommées-population>

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/scandale-de-la-chlordecone-de-nouveaux-elements-contredisent-la-justice-1339660>

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-du-vendredi-16-juin-2023-3675244>

<https://reporterre.net/Chlordecone-aux-Antilles-le-scandale-oublie>

https://www.lemonde.fr/planete/video/2018/07/28/chlordecone-le-scandale-sanitaire-explique-en-six-minutes_5337044_3244.html

<https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/banane-trente-ans-apres-l-occupation-de-l-aeroport-la-filiere-reste-soumise-aux-aleas-du-marche-1343180.html>

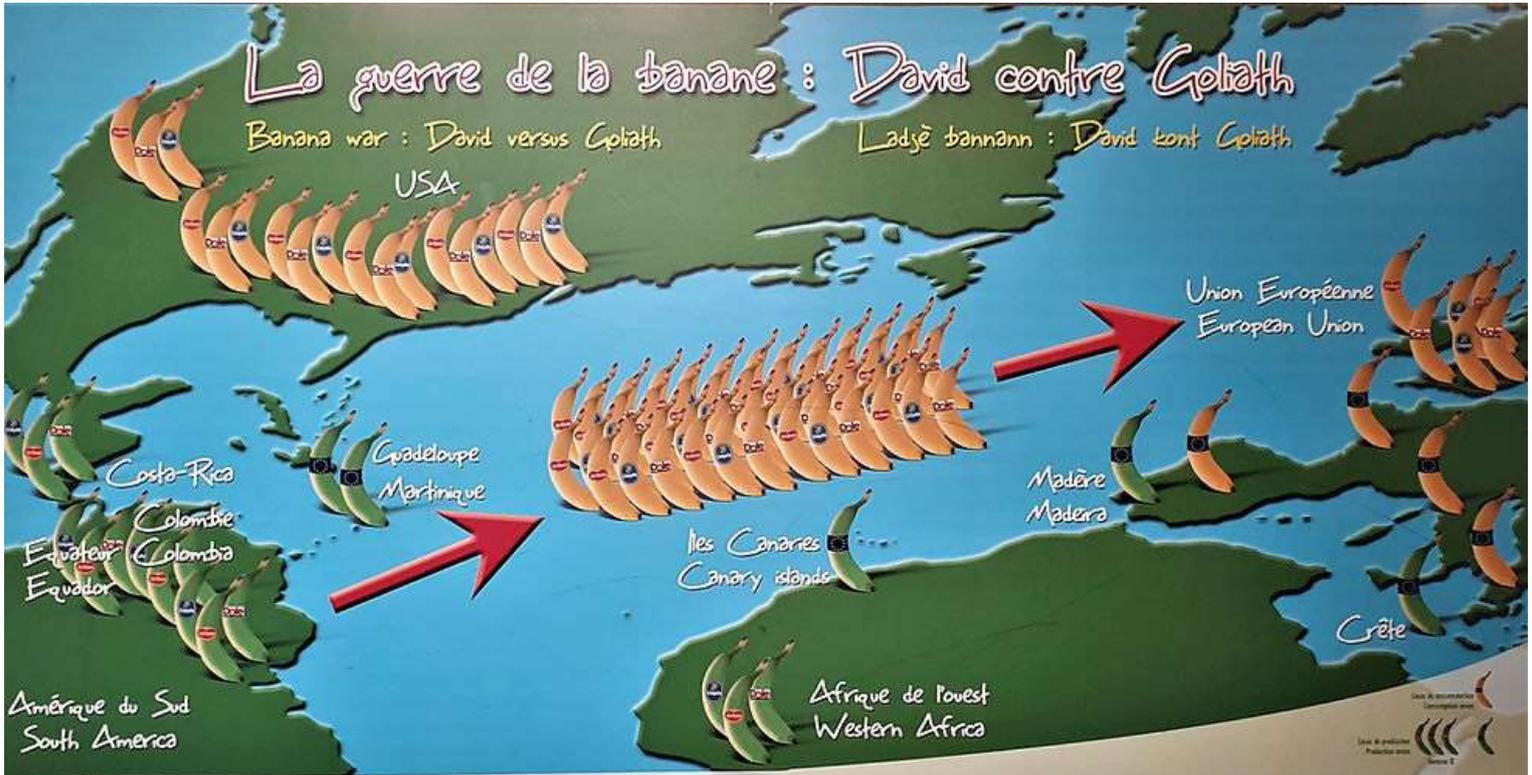
https://fr.wikipedia.org/wiki/Chlord%C3%A9cone_aux_Antilles_fran%C3%A7aises

<https://museedelabanane.fr> (visite édifiante en novembre dernier — 30 ans après l’occupation des aéroports — d’un musée au service des planteurs, qui défend la gentille banane goûteuse française "David" contre les méchantes bananes-dollar "Goliath").

La guerre de la banane : David contre Goliath

Banana war : David versus Goliath

Ladjè bannann : David kont Goliath



Le commerce de la banane oppose les Etats-Unis, les pays producteurs d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud à l'Union Européenne depuis quelques années déjà. C'est la guerre de la banane dont l'enjeu pour la «banane dollar» est de contrôler 100% du marché européen, dont elle détient déjà 80%, en éliminant en particulier les productions des Antilles Françaises.

Banana trade has brought into conflict banana-growing countries of Central and South America with the European Union since a few years. It's "Banana War" and stakes for "dollar banana" are to control 100% of the European Market, by controlling yet 80% of it. They aim to eliminate all banana-growing countries of the French West-Indies.

Dépli plizyé lanné, sé péyi Lamérik santral épi Lamérik disid-la, ka goumen épi Union sé péyi Léwop-la, adan konmès bannann-an. Yo ka kriyé sa "ladjè bannann". Sa bannann dola-a lè, sé éliminé bannann lezantty-la pouy kontwolé a 100% mawché lewop-la éti l ja ni 80% adan.





Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 25

juin 2023

On n'a plus le droit à la casserole !

La situation devient vraiment préoccupante en France, en termes de démocratie, de liberté d'expression, liberté de manifestation et autres droits de l'homme en général. Chaque jour, chaque occasion de mobilisation amène son lot... de preuves, de victimes ! Avec la réforme des retraites (réforme injuste et injustifiée !) imposée d'en haut par M. Macron (sous le prétexte « rachitique » qu'elle figure dans son programme présidentiel, quand on sait dans quelles conditions il a été réélu en avril 2022 face à Mme Le Pen : surtout pour éviter au pays l'aventure FN / RN...) et menée de façon « robotique » par le gouvernement Borne, sans vraie concertation ni écoute des partenaires sociaux (unanimes — c'est rare en France — pour rejeter ce projet de réforme des retraites), sans vote des élus du Peuple, et avec plusieurs passages en force à la faveur du fameux article 49-3 (disposition constitutionnelle, certes, mais anachronique et violente, contre la volonté du Peuple !).

Avec tant de mépris et de « violences symboliques » envers le Peuple, il est inévitable et même naturel que ce dernier dise NON ! à travers une mobilisation exceptionnelle, sous la houlette d'une Intersyndicale unie, mûre et forte, mais accueillie avec indifférence et sourde oreille par Macron et son gouvernement Borne, voire avec la volonté de « casser » cette unité. Le dernier épisode de cet 'autisme' du pouvoir et de sa répression du Peuple, c'est l'interdiction (via des arrêtés préfectoraux hallucinants !) des « casserolades », rassemblements bon-enfant du peuple exprimant son mécontentement et sa désapprobation de décisions injustes et injustifiées, qui s'inspirent d'une pratique séculière mais toujours d'actualité : « **le charivari** » !

Un peu d'étymologie et d'Histoire...

Charivari, n.m. (peut-être du latin *caribaria*, du grec *karêbaria*, "lourdeur dans la tête")

- 1. Bruit assourdissant, vacarme. Synonymes : boucan (familier) - cacophonie - chahut (familier) - fracas - potin (familier) - raffut (familier) - tintamarre - tohu-bohu (familier) - tumulte
Contraires : calme - silence

- 2. Bruit tumultueux de huées, de sifflets, de casseroles et d'autres objets, que l'on faisait jadis devant la maison de ceux dont on désapprouvait la conduite.

Charivarieur : Celui qui prend part à un charivari (on trouve aussi "charivariste").

Charivarique (on dit aussi "charivaresque"). *C'est drôle, c'est charivaresque !*

Charivariser [cha-ri-va-ri-zé]

- 1 v. a. Donner à quelqu'un un charivari. Il fut charivarisé.
- 2 v. n. Faire un grand tapage.



A SERENADE OF 'ROUGH MUSIC.'

L'historien québécois de la culture populaire, René Hardy* note que c'est vers 1310 que le terme "charivari" est mentionné pour la première fois en

France, par Gervais du Bus, auteur du Roman de Fauvel. Comme le charivari consiste à faire du bruit pour dénoncer une situation (le plus souvent une entorse au code matrimonial) les folkloristes se demandent si le mot vient du grec *chalibarion* (bruit obtenu en frappant sur des vases d'airain ou de fer). Des mots semblables existent aussi en Allemagne (Polterabend), aux Pays-Bas (*ketelmuziek*), en Italie (*scampanata*) et en Angleterre (*rough music*). En Europe, le charivari se présente comme « un rassemblement de personnes, masquées ou non, qui a souvent lieu la nuit, dans le but de faire, en face de la maison des charivés, une musique dérisoire, des sérénades moqueuses [...] et un vacarme discordant... Ce rituel se fait à répétition pendant des jours, voire des semaines ».

Le premier charivari au Québec a eu lieu en 1683. Il sanctionne le mariage de la veuve de François Vézier trois semaines après le décès de son époux. Jugeant ces noces trop hâtives, les manifestants se réunissent sous les fenêtres de la maison du couple durant six jours, réclamant une amende.

À l'origine, le charivari punit surtout l'adultère et « les unions incongrues ». Au fil des siècles, il évolue et prend de plus en plus des formes variées de rituels. Réduit à sa plus simple expression, le mot charivari peut se résumer à « contestation / réprobation / jugement punitif » contre un ou des individus qui ont enfreint un code de conduite implicite accepté par une partie importante de la population locale.



Les concerts de casseroles, un charivari qui ne date pas d'hier

À Vendôme, "les dispositifs sonores amplificateurs de son" (sic !) ont été interdits pour la visite d'Emmanuel Macron. Mais que sont ces casserolades ? Xavier Mauduit nous emmène en 1820, quand poêles et chaudrons frappaient déjà au milieu des foules en colère (cf Arte : 28 minutes du 25 avril dernier).

Le président Macron et son gouvernement gouvernent le plus souvent par la peur, comme le prouvent le « lâcher » des *Blacks blocs* (ou du moins une certaine mansuétude dans leur contrôle et leur maîtrise...) pour contrer et surtout discréditer le mouvement légitime et profond des Gilets jaunes (automne 2018-hiver 2019) ; la gestion très discutable de la crise pandémique du Covid-19 (2020-2022), à coups de confinements plus ou moins justifiés, de masques inutiles et / ou indispensables, voire vitaux (c'est selon les stocks !) et autres Pass sanitaire et vaccinal, pénuries de produits alimentaires essentiels, et même des médicaments parmi les plus indispensables ; les coupures d'électricité (2023), etc.

Macron, à défaut de s'occuper des casseroles de ses ministres, sous-ministres, députés et chefs de cabinet (lutter contre la corruption et les conflits d'intérêts), et à défaut de remplir les casseroles des Français (en luttant efficacement et durablement contre l'inflation), a choisi la « facilité » d'interdire les casseroles, les « casserolades » !

Plus de CRS que de manifestants ! Une doctrine sécuritaire qui pousse tout le monde à bout, à commencer par les policiers eux-mêmes !

Le « Gendarmanin » innove de plus en plus dangereusement, en termes de limitation de la liberté d'expression (individuelle et collective), notamment en discréditant ses adversaires politiques et les militants syndicaux ou associatifs ; et ce

par le biais, en plus d'une répression toujours disproportionnée, de raccourcis ineptes et démagos : terrorisme et "islamo-gauchisme", "éco-terroristes", membres de la NUPES (surtout de LFI), "dangereux extrême-gauchistes", casseroleurs et casseroleuses, non, pardon ! "porteurs d'OSP (Objets Sonores Portatifs)" selon le génie de certains préfets zélés, des OVNI !?, et autres supporters de foot porteurs de cartons rouges et sifflets... au stade de France. Tous des « Hors la loi » !... et jusqu'à la dissolution de mouvements et d'associations !



Dessin de Chaunu, 24/04/2023, Ouest-France

Les méga-bassines de Sainte-Soline, répression, blocage des soins et menace sur la LDH !

Samedi 25 mars, lors de la mobilisation contre les méga-bassines de Sainte-Soline (Deux-Sèvres), la répression fut atroce... La Ligue des Droits de l'Homme, présente sur place en observatrice avisée, remonte un rapport accablant et tire la sonnette d'alarme... Elle se voit menacée par le « Gendarmanin » (l'agité de l'Intérieur !) de se faire 'sucrer' les subventions ! Il

faut oser : on doit remonter à l'époque très très sombre de Vichy pour trouver des menaces contre la LDH, dame respectable et respectée en France et de par le monde, depuis sa création suite à l'affaire Dreyfus...

L'ampleur de la répression policière est mise en cause sur le site *Reporterre*, le média de l'écologie, le 29 mars : plus de 200 blessés, dont une quarantaine sévèrement touchés, 10 personnes nécessitant une hospitalisation au CHU (dont un homme de 30 ans ayant son pronostic vital engagé), deux gendarmes blessés « en urgence relative », le SAMU empêché d'intervenir pour secourir... Dans un communiqué, le collectif *Les Soulèvements de la Terre** affirme que l'ambulance Samu a été empêchée pendant des heures par les autorités d'évacuer le blessé grave.

« Un usage immodéré et indiscriminé de la force »... produisant des traumatisés



En deux heures à Sainte-Soline, les autorités ont tiré un tiers des grenades GLI-F4 ou GM2L lancées au cours de la révolte des Gilets jaunes. © Les Soulèvements de la Terre

De leur côté, des observateurs de la Ligue des droits de l'Homme mettent en cause « un usage immodéré et indiscriminé de la force sur l'ensemble des personnes présentes, avec un objectif clair : empêcher l'accès à la bassine, quel qu'en soit le coût humain ». Selon eux, les cortèges ont été ciblés avant et après leur arrivée sur les lieux par des tirs de grenades lacrymogènes, assourdissantes et explosives « de type GM2L et GENL », ainsi que de LBD 40. « Des grenades ont été envoyées très loin et de manière indiscriminée », et les détonations « étaient régulièrement

suivies de cris d'appel au secours ». La LDH pointe aussi des tirs en direction d'élus et des entraves à l'arrivée des secours. Au total, 4 000 grenades ont été tirées par les forces de police, selon le ministre de l'Intérieur.

Des semaines après la manifestation, de nombreux manifestants gardent des séquelles de la répression policière. Des « traumatisés » qui souffrent de blessures physiques, mais aussi psychologiques.

(*Reporterre*, 12/04/23).

À Dijon et en Côte d'Or aussi... on a sorti casseroles, poêles et poêlons ! (voir photos en fin d'article).

En plus des Casserolades du 17 et 24 avril à Dijon (place de la Libération) et du rassemblement de soutien aux Soulèvements de la Terre du mercredi 19 avril, Olivier Dussopt, porteur de la contre-réforme des retraites, venu le 5 mai à l'agence Solidarités Côte-d'Or à **Genlis**, a été « accueilli » avec casseroles et autres DSM...

Une centaine de personnes venues pour accueillir Dussopt comme il se doit, avec des casseroles et des Dispositifs Sonores Mobiles ! Les flics ont repoussé les gens pour libérer la route. Toutes les rues d'accès à Dussopt étaient bloquées par les flics.

Un petit groupe s'est détaché du rassemblement pour aller faire du bruit dans une rue parallèle (selon le site participatif *Dijoncter.info*, 05/05/23).

À Dijon, des lettres de "reconnaissance d'infraction" ont été envoyées à des participants aux casseroles (*France Inter*, 30/05/23).

Selon le syndicat Solidaires 21, une trentaine de manifestants ont reçu cette lettre pour avoir participé à plusieurs "casseroles" mais aussi à la manifestation en soutien aux "Soulèvements de la Terre" le 19 avril. Leur point commun ? "Ce sont tous des militants syndicaux ou associatifs connus sur la ville de Dijon. Il y a des membres de Solidaires, de la FSU, mais aussi d'Extinction Rebellion ou d'Attac", affirme Théo Contis, co-secrétaire départemental de Solidaires 21. Autre point commun : la plupart des personnes qui ont reçu ce courrier n'ont jamais été interpellées sur place le jour des manifestations et n'ont pas été soumises à un contrôle d'identité. "Comment on a pu remonter jusqu'à mon adresse personnelle ?", s'interroge un militant qui soupçonne un recours à la vidéosurveillance pour retrouver des manifestants et les identifier.

La réponse de la préfecture de la Côte d'Or, contactée par France Inter, confirme l'envoi de ces P.V. "La police applique la loi, laquelle réprime le tapage diurne, qui est une infraction". Elle explique aussi que deux policiers ont été blessés "par acouphènes" lors de la première casserole (celle du 17 avril). La procédure est donc "bien prévue par la loi et applicable dans ce type de situation", dit-elle. Plusieurs sources policières nous confirment que la procédure est légale, mais en pratique, elle n'a jamais vraiment été appliquée : "Ce genre de courrier n'a jamais été envoyé dans le passé à Dijon, même pour des manifestations interdites, et il y en a toujours eu".

Une "volonté d'intimider" selon le syndicat Solidaires*, qui n'exclut pas de contester ces PV en justice. Théo Contis, co-secrétaire départemental, dénonce par ailleurs une nouvelle atteinte au droit de manifester à Dijon : "Le but, c'est d'empêcher les gens de se mobiliser. C'est une intimidation, en leur adressant des courriers à leur domicile ; en plus, derrière, il y a l'aspect pécuniaire, parce que certains ont reçu deux ou trois courriers pour différentes manifestations ; donc l'amende peut monter jusqu'à 300 ou 400 euros ! Il y a en plus un coût financier qui va mettre ces gens en difficulté et les questionner quant à leur prochaine manifestation (celle du 6 juin notamment) ».

**« Éloignez ce Peuple mécontent que je ne saurai voir ! »
et « crime de lèse-majesté ! »**

Et comme à chaque fois après son «forfait», Macron tente de faire diversion par diverses sorties, commémos et autres célébrations, en plus des « 100 jours » qu'il s'est accordés et que personne ne lui a octroyés !... pour faire oublier une « réforme des retraites » rejetée par la majorité des Français (actifs ou pas, syndicalistes ou pas... juniors ou seniors !).



Casseroles interdites et drones de reconnaissance autorisés !

On n'arrête pas le progrès ! Car pendant qu'ils interdisent les casseroles, ils autorisent les drones de reconnaissance, en plus de tous les autres dispositifs, visibles et invisibles, de surveillance. Certains diront que c'est pour la SÉCURITÉ ; ouais ! Pourquoi pas ?

Mais on se doit tous collectivement de veiller à nos LIBERTÉS, en méditant cette phrase de Benjamin Franklin (père de la Déclaration d'indépendance américaine : « Quand un Peuple est prêt à sacrifier sa Liberté contre plus de sécurité, alors ce peuple ne mérite ni l'une ni l'autre ! ». Ainsi, soyons toujours plus alertes et plus vigilants. Et continuons de les chahuter, de les charivariser, à coup de boucans de casseroles ! Autant que nécessaire...

Madjid Tayebi, mai-juin 2023

* René Hardy s'est penché sur le charivari, un phénomène maintenant disparu du Québec, mais dont l'histoire regorge de facettes intéressantes. Son essai intitulé Charivari et justice populaire au Québec (2015) lève le voile sur un mécanisme efficace de contestation bruyante.

* TRIBUNE - Nous sommes les Soulèvements de la terre 🗨️🗨️ Déjà 100 685 signataires (début avril 2023) 🗨️🗨️

Nous nous soulevons, chacun·e depuis notre endroit, chacun·e à notre manière. Le mouvement des Soulèvements de la Terre ne peut pas être dissous car il est multiple et vivant. On ne dissout pas un mouvement, on ne dissout pas une révolte. Nous appelons toutes et tous à nous rejoindre pour rendre caduque cette tentative d'étouffement. Nous sommes, toutes et tous ensemble, les Soulèvements de la Terre.

* Voir aussi Communiqué inter-orga (17 organisations syndicales) sur le site participatif « Dijoncter.info » du 01.06.23).

Nous étions lundi 17 avril à 20 h devant la mairie de Dijon, pour un concert de cloches, casseroles, tambourins et sifflets contre la réforme des retraites... et contre Macron qui "causait dans le poste"... et dans le vide.



Nous étions à nouveau présents à la casserolade du 24 avril...



Et bien sûr, on était là aussi le 5 mai pour accueillir le Sinistre du Travail Dussopt à Genlis...



Puis le 2 juin pour rencontrer Mme Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale, à Quetigny.



Et enfin le 6 juin pour la manif intersyndicale, de la place de la Libération à la place Wilson.





Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 25

juin 2023

Réforme des retraites : l'état du dossier

Nous étions encore 5000 à défiler à Dijon ce 8 juin pour les retraites. En berne comme partout, mais la baisse d'affluence a été limitée avec un énorme cortège de... l'UNSA, énorme vague bleu clair qui étonna celles et ceux qui ne savaient pas que ce syndicat, aux cortèges habituellement squelettiques, tenait son congrès dans la capitale bourguignonne. Du coup, le Congrès s'est déplacé à la manif dont le parcours passait devant le Palais des Congrès, la renforçant opportunément de ses quelque 1200 délégués....

Mais c'était un baroud d'honneur !

Disons-le tout net : notre camp, celui des salariés, des « invisibles », des « premiers de corvée » vient de subir une nouvelle défaite sur les retraites. Malgré une mobilisation d'une rare intensité (voir vidéos ci-dessous), notamment dans des villes petites et moyennes, une intersyndicale unie sans faille, un mouvement d'une durée historique — 14 journées sur 6 mois —, commencé en doudounes et finies en tee-shirt, nous n'avons pas réussi à mettre en échec le gouvernement et à lui faire retirer sa loi.

L'absence d'un véritable blocage de l'économie, une jeunesse insuffisamment mobilisée, des structures d'autogestion des luttes (A.G., comités de lutte et de grève) quasi-inexistantes, le socle d'une pétition intersyndicale de plus de 1,1 million peu exploitée, les mutations structurelles et générationnelles au sein du salariat, la perte des traditions de lutte induites par ces mutations... ont constitué autant de facteurs qui peuvent expliquer cet échec.

Mais Macron et Borne auraient pourtant bien tort de se réjouir d'une victoire qui risque fort d'être « à la Pyrrhus » !

- l'exécutif sort affaibli de la séquence, toujours aussi méprisant, toujours à la recherche d'une majorité parlementaire ;

- il a perdu la bataille idéologique : ses manœuvres et mensonges ont été déjoués et dénoncés, chacun·e a bien compris qu'il ne s'agissait pas d'assurer les équilibres des caisses de retraite mais bien de rassurer les milieux financiers ;
- des revendications émergent qui ont dépassé la seule question des retraites, comme le sens du travail, les inégalités, le système capitaliste, la violence....

Alors, va-t-on "tourner la page" comme « ils » le voudraient, face à ces remises en question profondes ?

Rien n'est moins sûr ! Car — fait exceptionnel aussi — cette crise sociale a révélé que la Vème République était à bout de souffle :

- Articles 40, 49-3, 48, 47-1, motions de censure, amendements de refus de prise en compte, recours au Conseil constitutionnel... les manœuvres permises par la Constitution semblent inépuisables pour empêcher l'Assemblée nationale de jouer son rôle législatif ;
- le fossé exécutif / législatif devient un abîme ;
- le peuple a bien compris que les institutions de la Vème République sont désormais des obstacles à la démocratie. L'idée d'une VIe République fait son chemin...
- sur des sujets qui engagent la vie des gens, qui plus est quand la situation est bloquée, ce devrait être au peuple de se prononcer. Or on en le prive !

Mais ATTENTION ! Quand les institutions républicaines ne fonctionnent pas et apparaissent comme n'étant plus légitimes, le risque est grand de vouloir jeter le bébé avec l'eau du bain ! À l'évidence, une course de vitesse est engagée, sur deux fronts, contre

- Macron 1er , ce roi élu à une majorité très relative ;
- l'extrême droite. Le RN et les menaces néo-fascistes n'ont jamais été aussi forts, avec la droite la plus xénophobe dans leur roue.

D'où l'importance de dégager une alternative politique crédible.

A ce stade, seule la NUPES est en mesure, si elle sait gérer ses différences, s'élargir et s'ancrer localement, de traduire politiquement cette nécessité vitale de l'union.

Macron ne peut pas se présenter une troisième fois à la Présidentielle ; et il n'a de dauphin·e. « Jamais deux sans trois » ne s'appliquera donc pas : le dilemme infernal d'avoir à choisir entre la même peste et le même choléra nous sera épargné...

D'ici quatre ans, bien des choses peuvent se passer. Mais partout l'extrême droite est en embuscade ; partout, on observe que la démocratie, les libertés, sont de plus en plus cabossées : même de taper sur une casserole devient un délit dans le « pays des Droits de l'Homme » !

Tous ensemble, faisons des libertés publiques et de la lutte contre les tous les autoritarismes et les fascismes notre Zone À Défendre.

En suivant le lien <https://www.reinventonsquetigny.com/copie-de-25-h> , vous pouvez accéder à deux vidéos : celle du beau cortège du 23 mars à Dijon (en accéléré) et le défilé du 1^{er} mai le plus unitaire qu'on ait vu depuis des décennies !



La situation à Mayotte

Le 27 avril dernier, l'opération Wuambushu a débuté à Mayotte (310 000 habitants). Toujours en cours, elle a été lancée juste à la fin du Ramadan. Elle vise à expulser les étrangers (ou supposés tels), en situation irrégulière, essentiellement des Comoriens, qui sont accusés par les autorités mahoraises et gouvernementales françaises d'être à l'origine de la délinquance très grave qui sévit à Mayotte.

Alors que 22 380 reconduites à la frontière ont été effectuées en 2022, l'ambition de Gérald Darmanin était de renvoyer 20 000 personnes en deux mois, nombre ramené à 10 000 maintenant. L'opération a aussi pour but de « traquer les délinquants » et de détruire les bidonvilles, bien qu'aucune solution réelle et pérenne ne soit proposée aux habitants. D'ailleurs, au début de Wuambushu, le tribunal administratif a suspendu le « décasage » d'un grand bidonville (Talus 2) en raison d'irrégularités dans les décisions d'expulsions et de démolitions.

Les autorités des Comores indépendantes (850 000 habitants) ont tenté d'empêcher le débarquement des expulsés en fermant le port de l'île d'Anjouan, mais le président Azali Assoumani, en raison des 150 millions d'euros d'aide de la France, a cédé... ce qui lui vaut une plainte pour haute trahison, portée par l'opposition.

Au total, 1 800 policiers et gendarmes sont mobilisés — dont la fameuse CRS 8, spécialisée dans les violences urbaines et connue pour sa brutalité —, le RAID ainsi que des Véhicules Blindés à Roues de la Gendarmerie (VBRG). Très vite et avant même le début de l'opération, des émeutes ont éclaté pour tenter de résister au décasage. Certains habitants des bidonvilles accusent aussi la police de les avoir provoqués. Un jeune Comorien, nié avoir participé aux émeutes, a été blessé par balle et placé sous contrôle judiciaire. La CRS 8 a, dès le 23 avril, tiré 650 grenades lacrymogènes, 85 grenades de désencerclement et 60 balles de LBD. Même s'ils prétendent viser vers le bas, les policiers n'ont pas hésité à tirer à balles réelles.

La situation à Mayotte est extrêmement complexe, et un peu d'histoire est nécessaire. En 1975, au moment de l'indépendance des Comores, alors que les habitants des autres îles votaient à 99 % pour l'indépendance, 63,22 % des Mahorais se sont prononcés pour le maintien dans la République Française, soumis à la propagande des élites locales soutenues par l'extrême droite et au lobbying de l'armée française qui voyait dans l'île une base stratégique dans le canal du Mozambique... d'autant que la France a été chassée de la base de Diego-Suarez (Antsirananana) à Madagascar. Les pro-indépendance ont, en outre, été réduits au silence, voire expulsés vers les autres îles. Les partisans de la séparation accentuèrent alors leurs actions en direction des parlementaires français. Ils affirment que Mayotte n'a rien à voir avec les autres îles, qu'elle est majoritairement catholique, ce qui n'est que mensonges éhontés puisque les Mahorais partagent la même langue, les mêmes pratiques religieuses, la même histoire, la même culture que les Comoriens des autres îles.

Les gouvernements de gauche et de droite ont longtemps résisté à la départementalisation ; en 1976, Mayotte devient « collectivité territoriale » pour 3 ans, mais le restera 23 ans ! Bien que disposant d'un conseil général, Mayotte reste sous la houlette du préfet. À l'époque, il n'y a pas de visa entre les Comores et Mayotte. Il est instauré en 1995, sous le gouvernement Balladur. Les élites politiques de l'île se battent pour la départementalisation en jouant sur la peur de la réintégration aux Comores, bien que l'État investisse peu. Cette stagnation économique entrainera des manifestations parfois violentes (1993). En 2011, les Mahorais obtiendront la départementalisation ; mais cela ne va pas régler leurs problèmes.

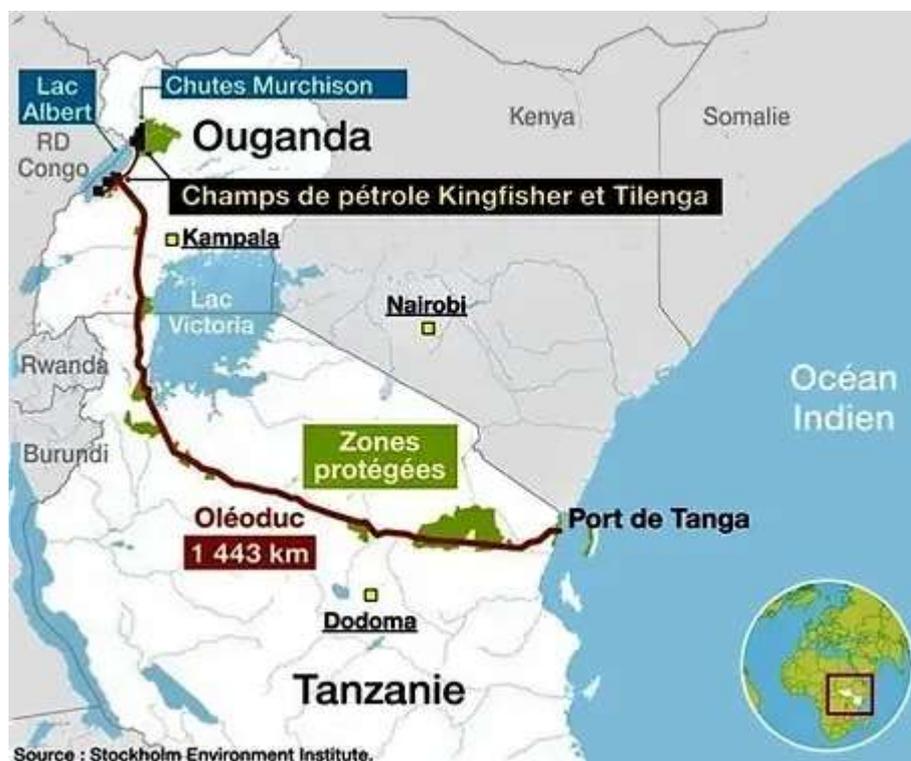
Le 101ème département français se retrouve le plus jeune, le plus pauvre, le plus inégalitaire et le plus touché par l'immigration. Bien qu'issue d'un vote, cette départementalisation suscite des frustrations, les Mahorais ayant le sentiment d'être des citoyens de seconde zone, d'autant que personne ne les a prévenus que "départementalisation" égale "assimilation", et que cela remet en cause leur identité.

La transformation de Mayotte en département a accentué les difficultés. L'écart de revenu entre les Comores et l'île est d'1 à 10 !

À Mayotte, grâce aux emplois publics (majoritaires), 80 % des métropolitains ont un emploi, parmi les mieux payés, contre 30 % des Mahorais. L'État français a été incapable de suivre l'évolution démographique, et les Mahorais comprennent qu'ils ne sont pas près de rejoindre le niveau de vie et le modèle social de la métropole. Dans ces conditions, il est facile de trouver un bouc émissaire... et ce sont les Comoriens, les « étrangers » qui sont la cause de tout !

La situation des habitants de Mayotte, français ou « étrangers » avec ou sans titre de séjour, déjà particulièrement précaire avant l'opération Wuambushu, s'est singulièrement aggravée depuis. Déjà, ils subissaient un droit dérogatoire au droit français : le droit du sol n'est pas systématique, les contrôles d'identité sont autorisés sur tout le territoire sans aucune limitation... Maintenant, leurs habitations sont détruites, ils peuvent être placés en centre de rétention et expulsés sans possibilité d'appel (celui-ci n'étant pas suspensif), la justice est débordée, ils subissent les violences policières, des collectifs leur interdisent l'accès aux établissements de santé au prétexte que les expulsions ne sont pas effectives, certains élus suggèrent même qu'on pourrait tuer quelques jeunes... En termes de bilan, la presse ne parle que des destructions de bidonvilles, mais ne donne aucun renseignement sur les expulsions.

Cette répression brutale contre les Comoriens et contre les jeunes (français ou pas) délinquants, toutes ces destructions ne serviront à rien. Les expulsés reviendront — c'est ce qui se passe depuis des années — au péril de leur vie (dix à vingt mille disparus en mer depuis 20 ans) ; les bidonvilles renaîtront puisqu'il n'y a pas de solution de logement pérenne, la délinquance continuera sans structure d'encadrement des mineurs. Cette opération n'est autre qu'une expérimentation pour porter encore plus atteinte aux droits des immigrés. Ce qui est terrifiant, c'est qu'une communication bien dirigée permet de convaincre une partie de la population que ce sont des « étrangers » appartenant pourtant au même peuple qui sont responsables de la misère des Mahorais. Cette politique néocoloniale est une impasse, la violence de l'État n'arrivera à rien d'autre qu'à augmenter la misère ; « le pays des droits humains » n'est qu'un État hypocrite.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 25

juin 2023

Le projet climaticide et liberticide de TotalÉnergies en Ouganda et en Tanzanie

La multinationale développe un gigantesque projet pétrolier en Ouganda et en Tanzanie. Autour du Lac Albert en Ouganda, deux projets d'exploitation de pétrole sont prévus, Tilenga et Kingfisher ; depuis ces sites, Total Énergie veut construire le plus grand oléoduc chauffé du monde, EACOP (East African Crude Oil Pipeline), long de 1443 km, à travers la Tanzanie pour amener ce pétrole sur la côte de l'Océan Indien. Alors que l'Agence Internationale de l'Énergie affirme qu'aucun projet pétrolier dont la Décision Finale d'Investissement est postérieure au 31 décembre 2021 (ce qui est le cas ici) ne doit voir le jour, alors que les scientifiques du GIEC ont démontré qu'il ne fallait plus aucun projet d'énergie fossile si on voulait limiter l'augmentation des températures à 1°5 en 2050, Total s'obstine à construire ce projet titanesque tout en prétendant « agir en acteur responsable et en transparence sur les enjeux sociétaux et environnementaux ».

Pour mener à bien son projet, TotalÉnergies, avec l'aide des gouvernements ougandais et tanzaniens, viole les droits humains élémentaires pour accaparer les terres qu'il convoite. Il n'y a pas eu de consentement libre, préalable et informé des personnes affectées par le projet (PAP). Même les chefs de villages, élus, n'ont reçu aucune information. Les terres ont été cédées sous la contrainte ; souvent les PAP signaient des documents qu'elles ne comprenaient pas. Les compensations souvent inéquitables et injustes, normalement données pour acheter des nouvelles terres hors du périmètre d'EACOP ont entraîné une inflation des prix des terres. La situation des PAP a été encore aggravée par le versement tardif des compensations. Toutes n'avaient pas encore été versées 4 ans après... L'interdiction de cultiver la terre en attendant le versement des compensations a aggravé la pauvreté et les difficultés à se nourrir. Total prétend avoir fait des distributions alimentaires, mais elles ne sont données qu'au moment

des versements des compensations, et s'avèrent insuffisantes et inadaptées. Les déplacements des populations et l'augmentation de la pauvreté ont entraîné une déscolarisation très importante ; là encore, Total tente d'améliorer son image en communiquant sur plusieurs programmes de soutien à l'éducation, notamment des bourses d'études en Ouganda et Tanzanie. Mais les quelques bourses offertes par Total ne sont que peu de chose au regard de la déscolarisation massive dans les zones affectées par le projet.

Les menaces sur l'environnement et le climat sont effrayantes. L'oléoduc EACOP traversera 35 cours d'eau, de nombreuses zones humides protégées, et longera sur 400 km le bassin du lac Victoria (une des principales sources du Nil). Entre l'Ouganda et la Tanzanie, l'EACOP détruira, perturbera, fragmentera et dégradera environ 2 000 kilomètres carrés d'habitats fauniques protégés, et portera de graves menaces sur une faune exceptionnelle. Le risque de fuite de pétrole est considérable, même si Total prétend qu'il est faible.



L'étude d'impact du pétrolier est contestée par le groupe d'experts indépendants E-Tech. Déjà des pollutions par le pétrole ont été constatées en Ouganda, dans la région de production. Il faut ajouter que l'entretien et le nettoyage de l'oléoduc est extrêmement polluant (benzène) et que l'activité sismique importante de la région entraîne de gros risques d'endommagement de l'oléoduc et de ses installations hors sol.

La construction et l'exploitation tant des champs pétroliers en Ouganda que de l'oléoduc en Tanzanie nécessitera d'importantes quantités d'eau (160 millions de mètres cubes) au détriment des populations, dans une région qui souffre déjà de périodes de sécheresse aggravées par le changement climatique.

L'oléoduc arrivera à un terminal pétrolier de 72 hectares, qui pourra stocker jusqu'à 2 millions de barils chauffés à au moins 63°. Ce terminal est à proximité du port de Tenga construit près de parcs marins protégés. À cela, il faut ajouter un risque de tsunamis probablement mal évalué jusqu'à maintenant et des risques de plus en plus importants de cyclones tropicaux comme celui de 2019 qui a entraîné la mort de plusieurs dizaines de personnes et provoqué des dégâts considérables.

Enfin, Total Énergies sous-estime la production de CO₂ qu'elle évalue à 13,5 millions de tonnes sur 20 ans les projets Tilenga et Eacop, alors que différents instituts (Climate Accountability Institute, Stockholm Environment Institute, Environmental Law Alliance Worldwide) les évaluent à plus de 30 millions de tonnes par an. Ces productions sont totalement incompatibles avec l'objectif de maintenir le réchauffement à 1,5° (accords de Paris).

L'union européenne, au nom de la lutte contre le réchauffement climatique, ne veut pas de ce projet titanesque, et cela met en colère les dirigeants Ougandais et Tanzaniens qui parlent d'hypocrisie puisque les Européens produisent deux fois plus de CO2 que les Africains — pourtant 3 fois plus nombreux — et reprochent aux Européens de leur refuser ce sur quoi eux-mêmes ont construit leur prospérité, à savoir les énergies fossiles. Le vice-président du parlement ougandais a dénoncé « le summum du néocolonialisme et de l'impérialisme contre la souveraineté de l'Ouganda et de la Tanzanie ». On pourrait peut-être entendre ce discours si on était sûr que les milliards attendus de ce projet permettraient l'amélioration des conditions de vie des habitants. Mais outre les poches de dirigeants autoritaires et corrompus, ces milliards rempliront celles des actionnaires de la multinationale Total Énergies. Extraire des matières premières d'un pays pour les transporter et les transformer ailleurs est typique d'un comportement néocolonial, et l'Europe devrait avoir une politique d'aide désintéressée et efficace plutôt que donner des leçons et laisser faire Total Énergies.

Enfin, malgré les régimes autoritaires en Ouganda et en Tanzanie, la société civile et les habitants concernés se sont mobilisés contre ce projet et cette mobilisation gagne même l'Afrique de l'Est, l'Europe et le monde entier avec la coalition #Stop Eacop. Il y a plus de trois ans, quatre associations ougandaises (AFIEGO, CRED, NAPE/Amis de la Terre Ouganda et NAVODA), ainsi que les Amis de la Terre France et l'association Survie, ont assigné Total Énergies devant un tribunal français en vertu de la loi sur le devoir de vigilance des multinationales. Malheureusement, après une longue bataille procédurale, le tribunal judiciaire de Paris a considéré le dossier irrecevable en raison d'un nouveau point de procédure controversé.

Pour des raisons de droits humains et d'environnement, ce projet ne doit pas se faire.



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 25

juin 2023

Ukraine : résistance sur deux fronts

La résistance à l'envahisseur...

16ème mois de guerre en Ukraine. Le régime de Poutine persiste dans ses frappes et ses destructions. Le peuple ukrainien continue de façon admirable à lutter avec détermination contre cette agression impérialiste barbare. Crimes de guerre, voire crimes contre l'humanité se succèdent. La destruction partielle du barrage de Kakhovka sur le Dniepr, quelle qu'en soit l'origine, illustre à une plus grande échelle encore la folie de cette guerre provoquée par l'agression russe : crime de guerre contre la population submergée, menace de catastrophe nucléaire et écocide aux conséquences aussi effroyables qu'incalculables.

Le peuple ukrainien a choisi de se battre pour exister en tant que peuple et choisir son destin. L'ONU n'étant pas en capacité d'arrêter cette agression, il a droit à toute l'aide nécessaire pour repousser les forces russes hors de ses frontières, car le régime fascisant de Poutine n'acceptera le retrait de ses troupes et la négociation d'une paix juste et durable que sous la menace d'une défaite militaire. Plus que jamais, le peuple ukrainien a besoin de notre soutien pour sa lutte contre la barbarie.

... se double d'une résistance sociale

Soutenir le peuple ukrainien dans cette guerre pour la libération de son territoire et son droit à l'existence n'est pas soutenir la politique de son gouvernement ultra-libéral. La lutte des classes continue en Ukraine face à un patronat qui continue son exploitation pendant la guerre. Des milliers de syndicalistes se battent dans les entreprises en même temps qu'ils soutiennent leurs camarades engagés sur le front de résistance à l'armée russe. Les syndicats indépendants, la Confédération des syndicats libres, la Fédération des syndicats ukrainiens ne cessent de s'opposer aux mesures antisociales de leur gouvernement : baisse des salaires, chômage, attaques contre le droit du travail, conventions collectives suspendues. Dans les villes occupées, ce sont des réseaux de résistances populaires qui agissent, se coordonnent avec l'armée pour affaiblir l'ennemi. C'est tout un peuple qui se bat.

En même temps qu'il mène une guerre de libération nationale, le peuple ukrainien se bat sur un deuxième front contre l'oppression et pour l'émancipation sociale. Selon le ministère du travail ukrainien, de janvier à février 2023, 7643 entreprises ont connu des conflits sociaux concernant plus de 1,6 million de salariés, contre les régressions sociales, les attaques contre le droit du travail et les tentatives patronales de grignoter voire supprimer les avantages acquis :

- en 2022, la nouvelle réforme du code du travail accordant aux employeurs le droit unilatéral de suspendre les conventions collectives ; les salariés des entreprises de moins de 250 employés ne sont plus couverts pas le droit du travail mais par des contrats individuels,
- projet de loi élargissant la liste des motifs permettant de refuser des congés,
- réforme des retraites en cours, en faveur de la capitalisation, tandis que l'Union ukrainienne des industriels et entrepreneurs se mobilise pour faire annuler la « retraite préférentielle », accordée pour des travaux pénibles et insalubres,
- réduction importante des dépenses sociales,
- initiatives de bon nombre de patrons telles que le décompte du temps passé aux abris, les arriérés de salaires non payés, les licenciements abusifs...

La Fédération des syndicats d'Ukraine (FPU), héritière des anciens syndicats soviétiques et première organisation syndicale avec 5 millions d'adhérents avant l'invasion russe, est le principal instrument de défense des salariés au quotidien. La **Confédération des syndicats indépendants**, et son importante fédération des mineurs (50 000 adhérents), plus combative, ainsi que la **Confédération des syndicats libres (KVPU)** sont également présentes dans les conflits sociaux et apportent un soutien matériel permanent aux soldats du front.

Pendant la guerre, **le mouvement féministe**, composé de multiples associations telles que « l'Atelier féministe », la « Sphère des femmes », la « loge féministe »... continue son combat pour l'égalité et l'émancipation des femmes.

Le groupe féministe « Bilkis », à Lviv, a mené une activité humanitaire en direction des femmes de l'Est de l'Ukraine, animé une campagne antisexiste contre l'affichage public, organisé des conférences, soutenu la lutte des femmes iraniennes, etc.

Le fait que les forces armées soient composées de près de 25 % de femmes contribue à combattre les vieux stéréotypes tels que « les hommes à la guerre et les femmes en pleurs ».

Le mouvement étudiant, Pryama diya (Action directe), fondé en 1990, a progressivement disparu pour renaître en 2008. Plusieurs mobilisations sur des questions matérielles urgentes ont favorisé la renaissance du syndicat en février 2023 :

- les étudiants de la région de Kharkiv s'auto-organisent pour assurer leur nourriture et leur logement, devant l'abandon de l'administration universitaire,
- lutte contre la fermeture de l'académie d'imprimerie de Lviv,
- mobilisation pour le droit des étudiants de reprendre leurs études à l'étranger...

Le syndicat des LGBTQIA+ en uniforme

Une très grande majorité d'Ukrainien·ne·s soutiennent la participation des LGBTQIA+ à la lutte contre l'agression russe et souhaitent les mêmes droits que les autres citoyen·ne·s, notamment le mariage gay. Pourtant, le Ministère de la Défense refuse le projet de loi qui donne aux chefs militaires « le droit de rédiger et de certifier l'acte d'enregistrement d'un partenariat dans le cas

où l'un ou les deux partenaires sont militaires ». L'association des militaires et vétérans LGBTQIA+, qui compterait plus de 300 soldats affirmant ouvertement leur identité, est en colère et se bat pour l'égalité des droits, loin d'être acquise.

Vers l'autogestion ?

L'enjeu de cette guerre n'est pas seulement la victoire contre l'invasion de l'armée russe. Elle est aussi la reconstruction du pays et de la nation dans un autre modèle politique et social, contre les forces néo-libérales, pour un pays appartenant à son peuple et disposant de solides garanties sociales et démocratiques.

Avec la guerre, la pratique de l'auto-organisation s'est largement répandue dans toute l'Ukraine, le plus souvent pour répondre à l'urgence : remise en route des voies ferrées et des réseaux électriques bombardés, évacuations, soins, ravitaillement, etc.

Le « [Mouvement social Ukrainien](#) » (Sotsialny Rukh), organisation de Gauche constituée lors des grandes manifestations de la place Maïdan en 2014, mentionnait dans son rapport d'activité pour l'année 2022 que « la société civile a été contrainte de remplir le rôle de l'État et, au lieu d'attendre une assistance plus spécifique, d'assurer presque toutes ses fonctions sociales... ».

La guerre a profondément changé la vie politique et sociale dans le pays, elle conduit à de nouvelles formes d'organisation. « [La mobilisation du peuple](#) sur la base de la guerre de libération nationale a renforcé le sentiment d'implication populaire dans une cause commune et la conscience que c'est grâce aux gens ordinaires, et non aux oligarques et aux entreprises, que ce pays existe » (Sotsialny Rukh, septembre 2022).

L'autogestion, qui exprime l'aspiration du peuple à établir d'autres rapports sociaux, est-elle une perspective pour l'Ukraine ? Quoi qu'il en soit, les pratiques multiples d'auto-organisation ne disparaîtront pas sans laisser de traces.

Pour en lire plus :

[soutien-a---lukraine-re--sistante--n-deg-20.pdf](#) (syllepse.net)



Réinventons
QUETIGNY

La Lettre

n° 25

juin 2023

LE COIN DES ENFANTS

Les zoziaux zélés de Zoé

"Certains disent que les maisons sont faites de murs. Je dis qu'elles sont faites de fenêtres".

F. Hundertwasser

Il y a quelques jours ZOÉ est revenu à la maison... pardon, sa maison, tout guilleret, la queue haute et les oreilles dressées, et, sans vouloir se restaurer (!), se précipita dans ma chambre, pardon sa chambre, pour dessiner... Surpris, je lui en demandai la raison, ce que tu aurais fait aussi, bien sûr ! Il me rappela, avec reproche, qu'il m'avait informé de son intention de se rendre à une conférence à laquelle avaient été invités tous les animaux de Quetigny au Petit Théâtre des Prairies (zut, j'avais oublié ; mais il y a actuellement tellement de manifestations à droite ou à gauche !).

J'ouvre une parenthèse (Zoé se met en colère et me toise quand, par malheur, je fais la distinction entre animaux vertébrés et invertébrés ; lui privilégie le classement phylogénique « fondé sur de nouvelles connaissances scientifiques en anatomie comparée, embryologie, biochimie, biologie moléculaire et même paléontologie ». Parfois, je regrette de lui avoir montré l'intérêt de Wikipedia. Fin de la parenthèse). « Mais pourquoi ces crayons, ces feutres, ces papiers, ces ciseaux, ce compas, ce rapporteur et cette règle ? », lui demandai-je.

Il me fit un clin d'œil et se mit à me raconter, avec passion et gravité, cette conférence intitulée La conférence des oiseaux en l'honneur du grand poète mystique Farid al-Din Attar qui écrit un poème portant ce titre au XIII^{ème} siècle (poème initiatique dont les oiseaux sont les personnages). Alors je m'assis sur mon lit, pardon, son lit, et j'écoutai attentivement ZOÉ.

« Sur la scène, face au public, avaient pris place, dans d'assez bonnes conditions (mais comme il faisait chaud sur les gradins !), plusieurs oiseaux migrateurs... certains qui nous sont familiers, hirondelle, oiseau tailleur, fauvette, étourneau, cigogne, martinet, cygne, grue cendrée ; d'autres moins, sterne arctique, barbe rousse, traquet motteux et même puffin fuligineux... C'est notre ami l'écureuil qui fit les présentations, avec panache, avant de leur donner la parole. Après les remerciements d'usage, chacun d'entre eux évoqua, raconta, illustra ses longs voyages — avec parfois des anecdotes savoureuses — et nous nous mîmes à rêver... Nous voguions avec eux, nous franchissions des frontières, nous survolions des océans, nous découvriions des paysages, des reliefs, des peuples, des civilisations, des coutumes, nous entendions les chants, nous admirions les danses de toute cette humanité qui, vue du ciel, semble unie et solidaire dans sa diversité.

Puis vint le temps des questions de la part de l'assemblée. Après quelques hésitations, un castor fit part de ses inquiétudes quant à l'architecture d'aujourd'hui chez nous. Les oiseaux migrateurs peuvent-ils nous aider par des comparaisons entre plusieurs types d'habitat sur terre ? Quels sont les différents matériaux utilisés dans le monde ? Le Traité de Vitruve (premier siècle av. J.-C.) est-il toujours d'actualité ? L'aspect social d'usage doit-il être considéré comme secondaire ? Quelle est l'importance de l'esthétique ? Quelle prise en compte universelle du changement climatique ?

Après s'être concertés, les oiseaux migrateurs donnèrent la parole au pélican blanc. Ayant lissé doucement et longuement ses plumes, il nous rappela le sinistre sort des Sept Merveilles du monde antique, victimes tout autant de la violence des éléments que de la violence des hommes. Puis il nous regarda attentivement... avant de s'envoler avec ses compagnons. Du haut du ciel, il nous encouragea à dessiner nous-mêmes notre 'palais idéal', à inventer un rythme, une grammaire, des couleurs, à combiner de nouvelles formes, de nouveaux volumes afin que — enfin — « l'architecture permette de créer de beaux milieux de vie qui élèvent les esprits et qui peuvent être source de joie dans notre quotidien ».

Comme ZOÉ je me mis immédiatement à l'ouvrage en souriant... Et en ayant en mémoire la phrase de Farid al-Din Attar: « Seul le souci d'amour a guidé ma main droite ».

Et pour finir, **un petit jeu pour tes vacances**, youpi !

Mets en relation chacune des **Sept Merveilles du monde** ancien avec **son site**, sa ville d'origine...

(ci-dessous par ordre alphabétique)

Le Colosse

Les jardins suspendus

Le Phare

La Pyramide de Khéops

La statue chrysléphantine de Zeus

Le temple d'Artémis

Le tombeau de Mausole

Alexandrie

Babylone

Éphèse

Halicarnasse

Memphis

Olympie

Rhodes